



**ANALYSE DES EFFETS/IMPACTS DES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA RIZICULTURE
AU BURKINA FASO PARTICULIÈREMENT APRÈS LA CRISE DE 2008**

RAPPORT VERSION DEFINITIVE

Titre du Projet : Les organisations paysannes comme acteurs clés dans une
bonne gouvernance dans la filière rizicole au niveau national et régional en Afrique de l'ouest

Avril 2015

Consultant Principal : Ferdinand OUEDRAOGO, Ph. D



INSTITUT AFRICAIN DE BIO-ECONOMIE RURALE

BP 5953 Ouagadougou 02
Téléphone fixe : 00 (226)25504571
Téléphone portable : 00(226) 70260075
E-mail : iaberkdg@yahoo.fr

| SIGLES ET ABREVIATIONS | |
|-------------------------------|---|
| CIR-B | Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina |
| CSLP | Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté |
| DGPER | Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale |
| DGPV | Direction Générale de la Production Végétale |
| IABER | Institut Africain de Bio-Economie Rurale |
| INERA | Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles |
| IRSAT | Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies |
| GIZ : | Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit : Coopération technique allemande |
| MAH | Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques |
| NEPAD : | Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique |
| NERICA | Nouveau Riz pour l'Afrique |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ONRIZ | Observatoire national du riz |
| PAFASP | Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales |
| PAFR | le Plan d'actions pour la filière riz |
| PAM : | Programme Alimentaire Mondial |
| PDA : | Programme de Développement de l'Agriculture |
| PRP | Projet Riz Pluvial |
| SCADD : | Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable |
| SDR : | Stratégie de Développement Rural |
| SIM : | Systèmes d'Informations sur les Marchés |
| SNDR | Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture |
| SP/CPSA : | Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles |
| SONAGESS | Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité |
| SOPROFA | Société de Promotion des Filières Agricoles |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| UNPR-B | Union Nationale des Producteurs du Riz du Burkina |

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION..... | 3 |
| 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE | 5 |
| 1.1. CONTEXTE..... | 5 |
| 1.2. JUSTIFICATION DE L'ETUDE | 6 |
| 2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE | 7 |
| LES OBJECTIFS | 7 |
| 2.2. LES RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE | 8 |
| 3. LA METHODOLOGIE PROPOSEE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE | 8 |
| 4. LES RESULTATS OBTENUS DE LA MISE ŒUVRE DE L'ETUDE | 10 |
| 4.1. LES RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE | 10 |
| 4.1.1. Le faible niveau de production du riz au Burkina par rapport aux potentialités immenses | 11 |
| 4.1.2. Etat des lieux des différentes politiques du Gouvernement en faveur de la filière Riz depuis 2008 | 12 |
| 4.1.3. Politiques, mesures et actions prises au niveau de l'UEMOA de la CEDEAO, des Institutions Internationales pour contenir la crise alimentaire de 2008 | 18 |
| 4.1.4. Les incitations et les pénalisations du riz importés : les politiques de fixation des prix en tenant compte de la fiscalité en matière d'opération externes et internes | 19 |
| 4.1.5 Les différents financements mobilisés au profit de la filière riz et leurs impacts: les résultats des projets et programmes mis en place en matière de politique de subvention | 24 |
| 4.2. LES RESULTATS DES ENQUETES SUR LE TERRAIN | 37 |
| 4.2.1. ANALYSE DU NIVEAU D'ACCOISSEMENT DE LA PRODUCTION, DES PRIX ET DES QUANTITES D'INTRANTS UTILISEES ENTRE 2007 ET 2013 | 37 |
| 4.2.2. LA PERCEPTION DES ACTEURS DIRECTS SUR LA PERTINENCE ET LES EFFETS | 41 |
| DES MESURES GOUVERNEMENTALES DEPUIS 2008 | 41 |
| CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS..... | 47 |
| BIBIOGRAPHIE..... | 48 |
| ANNEXES..... | 49 |

INTRODUCTION

Avant les années 90, la production de riz au Burkina ne représentait que 40 000 tonnes estimée à 40% de la consommation de la population en riz. Le reste estimé à 60% est essentiellement fourni par les importations. En 2007, soit 17 ans plus tard, la production de riz au Burkina a été estimée à 68916 tonnes. La production n'a ainsi augmenté que de 28 916 soit un niveau de croissance annuelle d'environ 1700 tonnes. Cependant ce niveau de production ne représentait plus que 20 % de la consommation de la population en riz, signifiant ainsi que le reste (les 80 %) est complètement importées de l'étranger. Cela provoque d'énormes fuites de devises dont l'ampleur a été estimée à plus de 33 milliards de FCFA représentant environ 1% du Produit Intérieur Brut en 2007. Le Burkina Faso est ainsi considéré comme un pays importateur net de riz. s.

Pourtant le pays regorge d'énormes potentialités pour la production du riz : 600 000 ha de terres, 400 000 ha de terres irrigable avec une demande solvable de plus de 480 000 tonnes de riz par an.

Cette dépendance alimentaire du Burkina Faso vis à de l'étranger ne tardera pas à la rendre vulnérable à crise économique mondiale et à l'exposer ainsi à ses conséquences néfastes. Ainsi, de 2007 à 2008, le pays a connu le phénomène de « la vie chère » caractérisée par la montée vertigineuse des prix des denrées de première nécessité dont le riz : le sac de riz de 50 kg qui se vendait à 9000 FCFA sur le marché passe à 15 000 FCFA.

En 2011, soit trois (3) ans plus tard, la crise alimentaire persiste et s'aggrave. Les prix des denrées de première nécessité continuent de monter sans cesse. Le prix du sac de riz de 50 kg vendu dans le temps sur le marché à 9 000 puis à 15 000 FCFA monte désormais jusqu'à plus de 20 000 FCFA .

De nombreuses émeutes ont lieu partout dans le pays : marches, grèves des étudiants et des fonctionnaires, pillage des commerçants, mutinerie des militaires etc.

Entre 2008 et 2013 une série d'instruments de réglementation et de politique économique fut adoptée et mise en application pour encourager la production du riz, atténuer les effets pervers de la crise alimentaire et assurer une sécurité alimentaire durable pour le pays. Ces mesures conjointement mises en œuvres vont de la décision de subvention, à l'adoption du prix plancher, du prix plafond et enfin à l'allègement des impôts pour les travailleurs.

La mise en place de subventions d'engrais et de semences pour les producteurs a eu des effets positifs pour avoir permis une multiplication de la production de riz par 3 entre 2007 et 2008, cependant au fur et

à mesure que le gouvernement a introduit d'autres instruments pour stimuler la production et stabiliser les prix, on a constaté un non fléchissement des prix, et un freinage de la croissance de la production du riz. Ce qui est tout à fait inattendu par rapport aux objectifs visés à travers l'adoption et la mise en œuvre conjointe de ces instruments.

L'objectif de ce rapport est d'analyser les effets et/ou impacts des politiques en faveur de la riziculture au Burkina Faso à la suite de la crise de 2008.

Ainsi, un premier chapitre de ce rapport sera consacré à la présentation de la méthodologie de notre étude et de la revue de la littérature et un deuxième à la présentation et à la discussion des résultats de l'étude

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

1.1. CONTEXTE

Au Burkina Faso, le riz est la 4ème céréale en termes de production et occupe une place importante dans l'économie du pays. C'est la 1ère céréale d'importation et la production nationale couvre un peu plus de la moitié des besoins, autour de 53%. Le riz fait partie des habitudes alimentaires du Burkina surtout en milieu urbain.

La consommation annuelle per capita connaît un accroissement rapide. Elle est passée de 4,5 kg en 1960, à 14,8 kg en 1992 et à 18,1 kg en 2000/an/habitant. De nos jours, elle atteint 80 kg en milieu urbain (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso).

La production moyenne au cours des 10 dernières années est estimée à 300.000 tonnes de riz paddy/an avec un rendement moyen de 4,5 à 5 T/ha

Les efforts spécifiques consacrés par le gouvernement du Burkina Faso en faveur du développement de la riziculture s'inscrivent en droite ligne dans les politiques :

- Nationales : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui a été révisé en Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD 2011-2015), Stratégie de Développement Rural (SDR) etc.
- Sous-Régionales et continentales : Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PDDAAO), Nouveau Partenariat pour l'Afrique pour le développement (NEPAD)

Ils reposent sur la mise en œuvre de plans, programmes et projets de développement à travers les aménagements hydro-agricoles (périmètres et bas-fonds aménagés), la mise en place de cadres de concertation des acteurs de la filière riz et d'autres appuis multiformes aux producteurs.

Au titre de ces projets, programmes et cadres de concertation, on retiendra le Plan d'Actions pour la filière riz (PAFR), le Projet Riz Pluvial (PRP), le Projet FAO-GCP/051/JPN, le Projet FAO-GCP/052/EC, la Société de Promotion des Filières Agricoles (SOPROFA), la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (SNDDAI) et le Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina (CIR-B).

L'objectif global de ces programmes était de permettre l'accroissement de la production nationale et l'augmentation des revenus des producteurs.

Avant la crise alimentaire de 2008, l'importation massive d'au moins 210.000 T de riz/an ne permettait pas à la production locale de s'épanouir (riz importé était moins cher). Les crises économiques de 2008 et 2010 avec la pénurie mondiale liée à la réduction des stocks dont entre autre celui du riz, ont fait baisser au Burkina l'importation à 150.000 T de riz importé/an. Ainsi, le riz local s'est positionné en concurrent du riz importé.

Pour juguler cette crise mondiale, le gouvernement avec l'appui de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux a déployé des efforts afin de contribuer efficacement à l'accroissement de la production et de la productivité du riz au Burkina Faso. Ces efforts se sont traduits dans le domaine de la riziculture par le financement de projets et programmes et par des mesures directes telle que la subvention des intrants (engrais et semences).

Une Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR), a été élaborée à la demande du Gouvernement dont l'objectif global est de contribuer à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité (192.000 hectares, 802.000 T de paddy, soit environ 500.000 T de riz décortiqué pour 2018). Cette stratégie définit présentement les grandes actions de développement de la riziculture dans le pays.

Sur la base de la SNDR, des notes conceptuelles sur des projets spécifiques sont élaborées actuellement regroupant tous les maillons.

1.2. JUSTIFICATION DE L'ETUDE

En 2008 lors de la crise alimentaire mondiale, le gouvernement Burkinabè a pris des mesures pour promouvoir la production rizicole, et réduire ainsi la dépendance de son approvisionnement en riz de l'extérieur.

Il s'agissait entre autres de subventionner les intrants pour atténuer certains coûts auprès des producteurs afin d'accroître la productivité et notamment les revenus des producteurs. La mise en œuvre de cette décision politique s'est faite à travers des sociétés d'Etat notamment la Direction des Intrants et de la Mécanisation Agricole (DIMA) et la Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité ; (la SONAGESS) qui s'occupent de la gestion et de la distribution des intrants auprès des producteurs directement moyennant l'enlèvement d'une partie de leur production à un prix plancher.

La prise des mesures directes et/ou des programmes spéciaux en 2008 lors des crises a permis à la filière riz au Burkina de faire un bond spectaculaire en augmentant la production. Grâce à leur dynamisme, la production est passée de 93.516 tonnes en 2005 à 249.063 tonnes en 2010. Cependant à partir de 2011, on constate un recul dans la production interpellant ainsi le gouvernement de revoir certains programmes ou stratégie mis en œuvre pour relancer la filière.

C'est pourquoi le Comité interprofessionnel du Riz du Burkina (CIR-B) qui est la structure faitière de la filière riz en collaboration avec son partenaire Véco-Wa souhaite entreprendre une étude pour mesurer les effets/impacts des politiques et financements dans la riziculture au Burkina Faso afin de proposer des actions pour consolider les acquis et relancer la filière.

2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

2.1. LES OBJECTIFS

A) L'objectif global

L'objectif de l'étude est de mesurer/analyser les effets/impacts des différentes politiques et mesures développées depuis 2008 pour promouvoir la riziculture au Burkina et de proposer des actions concrètes pour améliorer leur mise en œuvre et leur impact.

A terme le CIRB souhaite disposer d'informations qui lui permettent d'engager un dialogue avec l'Etat sur son rôle dans la filière.

B) Les objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- Inventorier et décrire les mesures prises (au niveau de la production, de la commercialisation, mesure d'ordre fiscal, etc.) pour développer la riziculture depuis 2008
- réaliser le bilan de la mise en œuvre de chaque politique/mesure prise en termes de forces et faiblesses et en analyser l'impact
- Proposer des actions concrètes pour renforcer les acquis et /ou adresser les insuffisances et visant une meilleure inclusion des agriculteurs familiaux et du CIRB dans la définition et la mise en œuvre des politiques en faveur de la riziculture.

2.2. LES RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

On attend de la présente étude les résultats suivants :

- Un état des lieux des mesures directes du Gouvernement en faveur de la filière Riz est fait
- l'impact de chaque mesure/politique mise en œuvre est évalué et analysé
- Les contributions de la stratégie à la sécurité alimentaire et à la création de richesses sont analysées
- La pertinence des axes d'intervention de la stratégie est appréciée
- Un argumentaire pour l'implication des acteurs dans les prises de décision du gouvernement est élaboré;
- La durabilité du développement dans la mise en œuvre de la stratégie est analysée
- les différentes politiques mises en œuvres et les mesures prises depuis 2008 en faveur de la riziculture sont répertoriées et décrites
- des propositions concrètes sont faites pour renforcer les acquis et/ou relever les insuffisances et permettre au CIRB de construire un argumentaire pour engager le dialogue avec l'autorité publique pour une meilleure inclusion du CIRB et des agriculteurs familiaux dans la définition et la mise en œuvre des politiques en faveur de la riziculture.

3. LA METHODOLOGIE PROPOSEE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE

Nous avons proposé la réalisation de cette mission en trois (3) étapes qui sont les suivantes:

- **Une première étape consistant à la préparation de la mission.**

Dans cette première étape après la signature du contrat nous avons eu une rencontre pour le cadrage de l'étude avec les premiers responsables du CIR-B, de UE/ V ECO en vue d'une harmonisation de la compréhension des termes de références et prendre tous les contacts possibles des personnes ressources à rencontrer sur le terrain.

- **Une deuxième étape qui a consisté à la mise en œuvre de l'étude**

Les activités réalisées ici ont consisté d'abord à effectuer une revue documentaire notamment une grille de lecture des rapports d'activités, d'études et des plans d'actions sur la filière riz

Ensuite nous avons réalisé une enquête complémentaire auprès de personnes ressource de la filière Riz, et notamment auprès 154 acteurs directs et indirects de la filière riz pour valider les informations récoltées de l'étude documentaire, actualiser et compléter les informations manquantes à la réalisation de l'étude. Pour la réalisation de cette enquête sur le terrain, nous avons procédé à l'élaboration de deux types d'outils de collecte des données : un guide d'entretien et un questionnaire. Le guide d'entretien a permis de collecter des données au niveau des personnes ressources du CIR B, de ses partenaires techniques sur le terrain, au niveau des personnes ressources des institutions étatiques (projets et programmes relevant du ministère de l'agriculture, les services déconcentrés de l'Etat sur le terrain : Directions régionales et provinciales de l'agriculture etc)) ou organismes bailleurs de la filière riz au Burkina. Ensuite nous avons

administré un questionnaire prioritairement auprès d'un échantillon d'acteurs de la filière riz de 154 personnes concernant essentiellement les producteurs les transformateurs, les commerçants, les consommateurs, certaines personnes ressources de l'union nationale des producteurs de riz, de l'union des étuveuses de riz du Burkina, pour étudier leurs perceptions par rapport à l'efficacité de ces politiques nationales de développement de la filière riz.

Les acteurs enquêtés se répartissent comme suit :

Tableau n°1 : répartition des effectifs de l'échantillon

| Acteurs | Effectifs | % |
|--|------------------|------------|
| Producteurs de riz | 104 | 67,5 |
| Les commerçants de riz | 21 | 16,6 |
| Etuveuses de riz | 13 | 8,4 |
| Les responsables d'unités de décorticage | 8 | 5 |
| Les consommateurs de riz | 8 | 5 |
| Total | 154 | 100 |

Source : Etude IABER 2014

Les régions d'investigation de l'étude ont concerné les plus grandes zones de production de transformation et de consommation du riz qui sont :

Tableau n°2 : Répartition des villes ou communes concernées par l'étude en fonction des régions

| Régions d'investigation | Villes ou communes rurales concernées |
|--------------------------------|--|
| Hauts-Bassins | Bobo ville, la plaine de Bama, , |
| Mouhoun | Vallée du Sourou, Dédougou, |
| Centre | Ouaga ville, la plaine de Boulbi |
| Plateau Central | Mogtéo |
| Centre-Est | Tenkodogo ville, la plaine de Bagré |

Source : Etude IABER 2014

Une fois les enquêtes terminées nous avons procédé à un dépouillement et à une analyse des informations collectées sur le terrain. Les conclusions tirées de ces analyses ont été confrontées à celles obtenues de l'étude documentaire, croisant ainsi les données théoriques aux données empiriques pour déboucher sur des conclusions plus pertinentes et cohérentes qui sont nécessaires à la formulation de recommandations pertinentes et la construction d'un argumentaire solide pour plaider la cause des acteurs directs de la filière riz

- **Une troisième étape de l'étude qui a consisté à la finalisation de l'étude et au dépôt du rapport provisoire et final**

Nous avons prévu une fois le rapport provisoire déposé, un atelier de restitution des résultats de l'étude. Nous tiendrons compte des amendements effectués par le comité de suivi pour la rédaction et le dépôt du rapport final.

4. LES RESULTATS OBTENUS DE LA MISE ŒUVRE DE L'ETUDE

4.1. LES RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE

Le présent travail est axé sur une étude documentaire essentiellement par le rappel et l'analyse des travaux des auteurs de base sur les théories de contrôle de prix, la collecte de données statistiques pour apprécier l'importance de la filière et les effets des instruments de politiques économiques et de réglementation.

Ainsi, nous avons abordé l'essentiel de la littérature traitant spécifiquement des instruments de politique et réglementation utilisés dans le cadre de la filière au Burkina en 2008, l'évolution de la production, des importations et des prix du riz au Burkina.

Ainsi, nous avons passé en revue et en rapport avec le thème de l'étude, une bonne partie de la documentation existante sur la production, les importations, la commercialisation et les prix du riz local, les instruments de politique et de réglementation utilisés dans le cadre de la filière au Burkina.

La compilation des différents écrits notamment, articles, des mémoires, des rapports d'études du Ministère de l'Agriculture, des rapports de participation à des colloques séminaires ou à des séminaires internationaux, des sites internet notamment ceux de l'INSD, de FAO (Country STAT Burkina Faso) ont permis de disposer de statistiques assez importantes pour la caractérisation de la filière

4.1.1. Le faible niveau de production du riz au Burkina par rapport aux potentialités immenses

La production nationale en riz paddy a été de 85 090 tonnes en 2001, 113 724 tonnes en 2006, 195 102 tonnes en 2008. En 2010, la production a atteint un niveau record de 270 658 tonnes mais sans couvrir toujours les besoins de consommation qui sont estimés à plus de 506 724 tonnes de riz paddy.

La consommation annuelle par tête est passée de 18,2 kg en 1999 à 21 kg en 2008 (DGPER, 2008). Dans des centres urbains comme Ouagadougou et de Bobo Dioulasso le niveau de consommation du riz a même atteint 80 kg par personne.

Pour couvrir totalement ses besoins en riz, le Burkina Faso est obligé de dépenser entre 24 et 26 milliards de FCFA chaque année pour l'importation du riz venant soit du Pakistan, de l'Inde, de la Thaïlande de la Chine, du Vietnam etc. Ces dépenses d'importations représentent 30 à 40 % du PIB, et engendrent des sorties importantes de devises pour le pays.

Cependant, le Burkina dispose actuellement d'un potentiel d'environ à 500 000 ha de bas fonds aménageables pour la production riz. Aujourd'hui, seulement 10% de cette superficie sont aménagés. En outre le pays dispose de plus 233 800 ha de terres irrigables mais n'arrive présentement à mettre en valeur que seulement moins de 8%.

De nos jours, la valeur ajoutée de la filière riz locale s'estime à plus de 8 milliards de F CFA représentant 0,31% du PIB. La production à elle seule accapare près de 75% de cette valeur ajoutée soit 6 milliards de FCFA environ.

L'examen de la création de cette valeur ajoutée fait apparaître que les producteurs sont les principaux pourvoyeurs avec 70% des richesses générées par la filière et s'approprient d'un profit quasiment égal à leur poids dans la création de la valeur ajoutés. Le maillon transformation croit autant de richesse qu'il ne distribue des revenus aux agents qui le composent soit 22%.

En 2008 les emplois générés par la filière sont estimés à environ 120 360 paysans répartis comme suit : 21 912 en système pluvial, 24 576 dans les bas fonds aménagés, 5 590 sur les périmètres irrigués par gravitation et 4 907 sur les périmètres irrigués par pompage (DGPSA, 2008).

4.1.2. Etat des lieux des différentes politiques du Gouvernement en faveur de la filière Riz depuis 2008

1°). Les politiques et mesures gouvernementales en faveur de la production du riz au Burkina

Toutes ces politiques et mesures en faveur de la filière riz s'inscrivent en droite ligne d'une part des politiques nationales gouvernement notamment du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), de la Stratégie de Développement Rural (SDR), et de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), et d'autre part des politiques sous-régionales et continentales notamment la Politique Agricole de l'Union (PAU), et le Programme Détaillé de pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et au niveau national le Programme National du Secteur Rural (PNSR).

Avant la libéralisation de la filière, une série de politiques et de réglementations ont été mises en œuvre pour réguler le commerce des céréales et notamment riz au Burkina Faso.

Il s'agit :

- ✓ Du contrôle strict par l'Etat du commerce intérieur des céréales entre 1974 à 1987
- ✓ De la création de la Caisse Générale de Péréquation (CGP) pour le riz en 1978
- ✓ De l'attribution du monopole d'importation du riz à la CGP en 1985
- ✓ De l'engagement du Burkina dans Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1991
- ✓ De la libéralisation du commerce intérieur suivie d'une suppression de l'OFNACER et la création d'une nouvelle entité en 1992 appelée Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité Alimentaire (SONAGESS)
- ✓ De la libéralisation des importations du riz en 1996

Cependant ce sont les politiques et les réglementations après la libéralisation qui vont nous intéresser dans le cadre de la présente étude.

Ainsi , au titre des politiques et des réglementations intervenues après la libéralisation de la filière, on peut noter :

- ✓ L'élaboration de 1998 à 1999 d'un document d'orientation stratégique débouchant sur un plan stratégique de d'orientation traductible en programmes et en Plans d'Actions
- ✓ L'imposition en 1999 d'un quota minimal d'importation de 1000 tonnes par transaction par le Ministère du Commerce. .
- ✓ La mise en œuvre d'un Plan d'Actions pour la Filière Riz (amélioration de la production et productivité du riz) sur 15 ans à partir de l'année 2000:

- ✓ La mise en œuvre du Projet Riz Pluvial (PRP) depuis 2003 et du Projet d'Aménagement de bas-fonds au Sud-Ouest (PABSO)
- ✓ L'adoption en 2004 du Document de Stratégie de Développement Rural avec la mise en place de l'Interprofession de la filière riz.
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre depuis 2008 de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) dont l'objectif global est de contribuer à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire aux besoins et exigences des consommateurs. C'est une stratégie érigée en quatre axes stratégiques (Accroissement des superficies exploitées ; Intensification durable de la production rizicole ; Valorisation de la production rizicole ; Recherche – Diffusion, appui-conseil, renforcement des capacités des acteurs) assortis d'actions spécifiques. La mise en œuvre de la SNDR est prévue en deux phases successives de cinq ans : 1^{ère} phase allant de 2008 à 2013 et 2^{ème} phase allant de 2014 à 2018 ; et est estimée à un coût global d'environ 403 milliards de francs CFA, financement assuré par l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales et les populations bénéficiaires.
- ✓ La mise en œuvre du plan d'urgence pour la sécurité alimentaire pour l'intensification de la production du riz en vue de couvrir entre 2008 et 2009 56% des besoins des populations.

L'appui de ce plan a consisté essentiellement à subventionner les semences et les intrants (NPK, Urée) en vue de booster la production rizicole. A cet effet le gouvernement s'est fixé comme objectifs d'intensifier le programme riz pluvial par, l'aménagement et la mise en valeur de 15 000 ha dans les 13 régions et la réalisation d'infrastructures de stockage, de séchage ainsi que la valorisation de la production et l'amélioration de l'accès au marché.

- ✓ La mise en œuvre du Document guide de la révolution verte qui envisage couvrir à 100% les besoins de consommation du pays en riz estimés à 826 000 tonnes de paddy soit 496 800 tonnes de riz décortiqué, à l'horizon 2015
- ✓ La décision du gouvernement en 2008 de subventionner la production du riz par des ventes aux producteurs à prix fortement subventionnés de près de 13 340 tonnes d'engrais NPK, de 7 913 tonnes d'urée et 6 501 tonnes de semences améliorées.
- ✓ L'instauration en 2009 d'un prix plancher de 128 FCFA le kg de riz pour les producteurs, et 340 FCFA pour le prix au consommateur.
- ✓ L'instauration en 2011 d'un prix plafond de 340 FCFA le kg pour les consommateurs du riz importé et de 300 FCFA le kg pour les consommateurs du riz local
- ✓ Le relèvement en novembre 2013 du niveau des salaires des travailleurs par l'augmentation des indemnités de logements, et de suggestion, et l'abaissement des IUTS.

- ✓ En plus de ces appuis, des mesures ont été prises de façon spécifique pour l'accroissement de la production de riz. Il s'agit notamment de l'intensification de l'encadrement des producteurs dans les plaines et bas-fonds aménagés et l'achat du riz par le gouvernement auprès des producteurs. Et ces différentes mesures se sont poursuivies jusqu'en 2012.

Tableau N° 3 : Répertoire des politiques et mesures gouvernementales depuis 2008

| N° d'ordre | Politiques et mesures gouvernementales depuis 2008 | Les effets |
|------------|---|--|
| 1 | L'élaboration et la mise en œuvre depuis 2008 de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR | Accroissement des superficies exploitées; Intensification durable de la production rizicole ; Valorisation de la production rizicole ; Recherche – Diffusion, appui-conseil, renforcement des capacités des acteurs Augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité |
| 2 | La mise en œuvre du plan d'urgence pour la sécurité alimentaire | Couvrir 56% des besoins de consommation de la population en riz Subvention des semences et des intrants (NPK, Urée), Aménagement et la mise en valeur de 15 000 ha dans les 13 régions Réalisation d'infrastructures de stockage, de séchage L'amélioration de l'accès au marché |
| 3 | La mise en œuvre du Document guide de la révolution verte | Couvrir à 100% les besoins de consommation du pays en riz |
| 4 | La décision du gouvernement en 2008 de subventionner la production du riz par des ventes aux producteurs à prix fortement subventionnés | . Ventes aux producteurs à prix fortement subventionnés de près de 13 340 tonnes d'engrais NPK, de 7 913 tonnes d'urée et 6 501 tonnes de semences améliorées. |
| 5 | L'instauration en 2009 d'un prix plancher de 128 FCFA | Relèvement du niveau du niveau de production du riz local et donc du niveau d'offre sur le marché |
| 6 | L'instauration en 2011 d'un prix plafond de 340 FCFA le kg | Relèvement du niveau de la consommation du riz et donc du niveau de la demande sur le marché., encouragement de la consommation ou de la demande du riz local par son prix légèrement inférieur à celui du riz importé |
| 7 | Le relèvement en novembre 2013 du niveau des salaires des travailleurs par l'augmentation des indemnités de logements, et de suggestion, et l'abaissement | Stabilisation des prix du riz sur les marchés par leur alignement à ceux pratiqués dans les boutiques témoins, |

| | | |
|---|--------------------------------------|--|
| | des IUTS | |
| 8 | La promotion des pôles de croissance | Structuration de l'appareil de production, accroissement de l'offre, sécurisation de la consommation, et des recettes d'exportation. La création d'emplois |

Source : Etude IABER 2014

2) Les effets attendus des politiques économiques mises en œuvre par le gouvernement

✓ Les effets attendus des politiques économiques mises en œuvre par le gouvernement

Tableau n°4: Politiques économiques et effets attendus par le gouvernement

| N° d'ordre | Les politiques économiques mises en œuvre | Activités découlant de la mise en œuvre de ces politiques | Effets attendus de ces politiques sur l'offre et/ou sur la demande du riz local |
|------------|--|--|---|
| 1 | Elaboration et mise en œuvre d'un Plan d'Actions pour la Filière Riz | Aménagement des périmètres rizicoles Organisation des producteurs | Augmentation quantitative et qualitative de l'offre du riz local |
| 2 | La mise en œuvre du Projet Riz Pluvial (PRP) et du Projet d'Aménagement de bas-fonds au Sud-Ouest (PABSO) en | Aménagement des périmètres rizicoles, Distribution des semences Organisation des producteurs | |
| 3 | L'adoption en 2004 du Document de Stratégie de Développement Rural avec la mise en place de l'Interprofession de la filière riz. | Organisation des producteurs | Augmentation quantitative de l'offre du riz local |
| 4 | L'élaboration et la mise en œuvre depuis 2008 de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) | Aménagement de nouveaux périmètres, Distributions d'intrants;; Développement de la transformation et de la commercialisation Recherche-développement variétal et diffusion, Appui-conseil, renforcement des capacités des acteurs | Augmentation quantitative et qualitative de l'offre du riz local |

| | | | |
|---|--|--|--|
| 5 | La décision du gouvernement en 2008 de subventionner la production du riz | . Ventes aux producteurs à prix fortement subventionnés de près de 13 340 tonnes d'engrais NPK, de 7 913 tonnes d'urée et 6 501 tonnes de semences améliorées. | Augmentation quantitative et qualitative de l'offre du riz local |
| 6 | Le relèvement en novembre 2013 du niveau de revenus des travailleurs par l'augmentation des indemnités de logements, et de suggestion, et l'abaissement des IUT dans les salaires. | Versements de revenus supplémentaires | Augmentation de la demande du riz local et/ou importé |

Source : Etude IABER 2014

Comme résultats chiffrés attendus, il faut noter que la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture aura un impact majeur sur la sécurisation et l'accroissement de la production rizicole. A l'horizon 2018, il est prévu que 191 500 hectares seront exploités, pour une production générée de 842 065 tonnes de paddy, soit environ 547 342 tonnes de riz décortiqué, d'une valeur de 191,6 milliards de FCFA, équivalent à un revenu moyen de près de 151,6 milliards FCFA en 2018 pour les producteurs. Aussi la mise en œuvre de la stratégie devrait également avoir un impact considérable sur la qualité de la vie des populations locales, qui pratiquent aujourd'hui une agriculture de subsistance avec des moyens rudimentaires et vivent dans des conditions de pauvreté. Le revenu moyen annuel attendu par producteur est évalué à 576562 F CFA, pour près de 200000 exploitants. La répartition par système serait de 618 479 FCFA pour le riziculteur en pluvial strict (33833 exploitants) ; 405 000FCFA dans les bas-fonds (146667 exploitants), de 1710 450FCFA pour le système irrigué (19500exploitants).

✓ **Effets attendus des mesures règlementaires mises en œuvre par le gouvernement**

Tableau n°5 : Mesures règlementaires et effets attendus par le gouvernement

| N° d'ordre | Les mesures règlementaires | Effets attendus de ces mesures sur l'offre et/ou sur la demande du riz local ou importé |
|------------|---|---|
| 1 | L'imposition en 1999 d'un quota minimal | Limitation du nombre de firmes importatrices |

| | | |
|---|---|---|
| | d'importation de 1000 tonnes par transaction par le Ministère du Commerce.. | du riz, limitation de la qualité et des quantités de riz importé sur le marché |
| 2 | L'instauration en 2009 d'un prix plancher de 128 FCFA le kg de riz pour les producteurs | Relèvement du niveau du niveau de production du riz local et donc du niveau d'offre sur le marché |
| 3 | L'instauration en 2011 d'un prix plafond de 340 FCFA le kg pour les consommateurs du riz importé et de 300 FCFA le kg pour les consommateurs du riz local | Relèvement du niveau de la consommation du riz et donc du niveau de la demande sur le marché., encouragement de la consommation ou de la demande du riz local par son prix légèrement inférieur à celui du rz importé |
| 4 | Le renforcement des mesures de contrôle des prix du riz en novembre 2013, par la multiplication des missions de contrôles et la mise en place 140 boutiques témoins | Stabilisation des prix du riz sur les marchés par leur alignement à ceux pratiqués dans les boutiques témoins, |

Source : Etude IABER 2014

3) Les résultats atteints à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNDR

Tableau n°6 : Les résultats à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNDR

| N° d'ordre | Récapitulatifs des résultats attendus de la SNDR en 2018 | Résultats à mi-parcours de la SNDR |
|------------|---|---|
| 1 | Production 842 065 tonnes de paddy, soit environ 547 342 tonnes de riz décortiqué sur une superficie de 191 500 hectares Rendement attendu à l'hectare 3000Kg/ha | La production nationale qui ne couvrait que 47 % en 2009 à atteint désormais 319 390 tonnes de paddy soit un taux de réalisation de 38% Pour les superficies à aménager, le taux de réalisation est de 71% soit 135 965 hectares Rendement réalisé à l'hectare : 1700Kg /ha |
| 2 | La prévision de production de la semence certifiée est de 9750 tonnes à l'horizon 2018 | Le Burkina Faso a un taux de réalisation de 57% en 2013 |

| | | |
|---|---|--|
| 3 | Les effectifs prévus pour la recherche/développement en 2018 sont: 32 chercheurs niveau doctorat et maîtrise, 38 techniciens supérieurs, et 600 agents de vulgarisation agricole. | En 2013 le Burkina Faso a enregistré un taux de réalisation de 88% pour le recrutement des chercheurs 97% pour les techniciens de recherche et 60% pour les agents d'appui-conseil |
| 4 | Autres résultats atteints à mi-parcours en 2013: Réhabilitation de cinq (05) barrages Réhabilitation de périmètres irrigués : 500 hectares Extension de périmètre irriguée : 1130 hectares Nouveau aménagement en cours: 2100 hectares | |

Source : Nous même à partir des revues à mi parcours de l'avancement de la SNDR, Dakar 2013 et Ouagadougou 2015

4) Les contraintes et les mesures d'atténuation de la mise en œuvre de la SNDR

Tableau N°7 : les contraintes et les mesures d'atténuation de la mise en œuvre de la SNDR

| Contraintes | Mesures d'atténuation |
|---|---|
| Disponibilité limitée des ressources humaines, financières et matériels en quantité et en qualité | Former et mobiliser ces ressources à temps, les inscrire au volet gouvernance de la SNDR |
| Variabilité pluviométrique liée aux changements climatiques | *Développer l'irrigation de complément (puits, boullis, drains) *Développer des variétés adaptées *Appliquer la gestion intégrée de la fertilité des sols (CES/DRS) |
| Non-respect des normes techniques de réalisations d'ouvrages et/ou d'aménagements ; | *recruter un bureau spécialisé pour le contrôle des travaux *Formation des agents techniques |
| Instabilité financière (taux de change) | *négocier les projets en FCFA ou en unité de compte |
| Faible accès au crédit | *mettre en place une ligne de crédit |
| Insécurisation foncière | *Vulgariser la loi et les textes d'applications sur le foncier rural *Suivre la mise en de la loi *Réaliser des enquêtes socio-économiques avant les aménagements |
| Faible adhésion des parties prenantes | Mener des campagnes de sensibilisation |
| Diversité des approches des projets et | *Discussions de l'harmonisation au sein du Comité |

| | |
|---|---|
| programmes partenaires | Interministériel * Nécessité d'introduire dans les protocoles d'accord la démarche consensuelle adoptée |
| Faible prise en compte du genre le long de la chaîne de valeur | Faire une communication discriminatoire en faveur de la femme |
| Non-prise en compte des mesures d'atténuations environnementales | *Etudes d'impact environnemental de la SNDR avant la mise en oeuvre *Elaborer et mettre en oeuvre un plan de gestion environnementale et sociale |
| Difficultés dans l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de la production | *Réaliser des pistes d'accès aux sites péréquation des prix , rendre les intrants disponibles |
| Faible adhésion des parties prenantes | Mener des campagnes de sensibilisation |

Source : Nous même à partir du document de la Stratégie Nationale du Développement du Riz, version 2011

4.1.3. Politiques, mesures et actions prises au niveau de l'UEMOA de la CEDEAO et des Institutions Internationales pour contenir la crise alimentaire de 2008

Les institutions régionales et internationales ont pris des mesures visant à accompagner les initiatives des États. Cela comprend à la fois : des allocations financières – souvent sous forme d'aides budgétaires – pour faire face aux charges supplémentaires (UEMOA – Union économique et monétaire ouest-africaine); des lignes de crédits ou des dons pour financer des importations de produits alimentaires et l'acquisition d'intrants (FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, PAM – Programme alimentaire mondial, Banque Mondiale, BAD – Banque africaine de développement) ; des appuis techniques à la formulation des programmes d'urgence.

La CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest) a défini une offensive régionale pour la production alimentaire et contre la faim en recherchant la cohérence des programmes nationaux à l'échelle de la région et à articuler la réponse à

court terme avec la politique agricole de la région (Ecowap) pour le long terme. Elle a en outre entrepris des concertations pour évaluer la faisabilité d'un achat

régional groupé de denrées sur le marché mondial, avec les importateurs et les banques.

A) Au niveau de l'UEMOA

La crise alimentaire de 2008 a aggravé les « déficits budgétaires » dans l'Uemoa. En effet la crise alimentaire qui a secoué un très grand nombre de pays africains en 2008 a provoqué une « aggravation du déficit budgétaire » dans les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa

Le déficit budgétaire au sein de l'Union est à 5,7% en 2008 contre 5,1% en 2007, Cette situation s'explique par les « mesures budgétaires prises par les États pour lutter contre la cherté de la vie ».

Marquée par une flambée des prix des denrées alimentaires de première nécessité (riz, maïs, huile etc), la crise avait provoqué aussi en 2008 des manifestations dans de nombreux pays de l'UEMOA, notamment au Bénin, Burkina Faso, au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Ainsi soumis à des révoltes populaires, qui ont fait des morts dans certains cas, plusieurs de ces pays avaient pris des mesures visant à subventionner les denrées de première nécessité ou à baisser les droits de douanes sur certains produits afin de calmer la colère des populations. Ces « fortes » tensions sur les prix des céréales ont porté le taux d'inflation dans l'Union à 7,4% en 2008 contre 2,4% en 2007

En ce qui concerne les échanges extérieurs, il est indiqué que l'UEMOA a enregistré en 2008 un excédent global de 55,5 milliards de francs CFA, soit 12 fois moins qu'en 2007 (689,6 milliards de FCFA).

Les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont décidé :

- 1) de développer leur politique agricole en vue «d'accroître l'offre des denrées alimentaires» et résoudre l'inflation qui a suscité de violentes manifestations ces dernières semaines.
- 2) de mettre à la disposition de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) sur une période de trois ans, 100 milliards de francs CFA (152 millions d'euros) pour financer exclusivement les projets agricoles», (Charles Diby Koffi 2008), en vue de rendre l'agriculture très compétitive et à même de produire ce que les Etats membres consomment.
- 3) d'accroître la ligne budgétaire consacrée à la politique agricole dans chaque pays».

Cependant, en lieu et place de mesures énergiques émanant de solutions concertées, la plupart des pays concernés ont préféré interdire, jusqu'à nouvel ordre, toute exportation de céréales, même à destination d'un voisin, fût-il membre de l'UEMOA. Une mesure urgente de protection des stocks nationaux, en guise de prévention des pénuries et spéculations.

B) Au niveau de la CEDEAO

Des mesures qui ont été prises ont porté sur :

- 1) L'appui financier des Organes et Institutions de l'Union aux Etats membres pour la mise en œuvre des programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) qui visent notamment la réalisation de la sécurité alimentaire
- 2) L'accroissement de la dotation du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA)

; 3) La mise en œuvre de programmes d'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'Eau, de la conservation des sols et de l'Agriculture l'accélération de la mise en œuvre de la Politique Agricole de l'Union

4) L'accroissement du financement du secteur de l'Agriculture et sa prise en compte dans toutes ses composantes « développement, production et commercialisation

»

5) La promotion du financement privé dans le secteur de l'Agriculture

;

6) La réalisation d'infrastructures de stockage appropriées et leur mutualisation au niveau régional en vue de la constitution d'une réserve alimentaire régionale

;

7) La mise en place d'un mécanisme de veille, de suivi et de coordination des actions

;

8) L'appui aux dispositifs nationaux et régionaux de collecte des données et de diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, afin de mieux suivre les divers types de stocks (publics, privés et communautaires) et faciliter le passage du bilan céréalier au bilan alimentaire

La Commission de la CEDEAO pour sa part, dès la crise de 2008, et suite à la réunion de Paris (Déclaration de Paris) a accéléré le processus de mise en œuvre de l'ECOWAP par une assistance technique de haut niveau et un appui direct à chacun des 15 Etats membres pour un total 6 millions de dollars grâce à cet appui, tous les Etats membres de la CEDEAO ont pu développer des Programmes Nationaux d'investissement Agricoles (PNIA) assorti de Projets agricoles concrets totalisant des financements de plus 2 milliards \$US A porté un appui direct aux Etats touchés de 4.5 millions \$US (Burkina Faso, Mali et Niger) pour les aider à faire face à la crise alimentaire actuelle

] Lancé une initiative semence à hauteur de 2.5 millions de dollars pour face à la résilience des populations des pays touchés par la crise 2012 Lancé l'étude de faisabilité pour la mise en place de la réserve alimentaire régionale.

Pour ce qui concerne l'assistance des Organes et Institutions de l'Union aux Etats membres il a été mobilisé 40 milliards pour l'achat de vivres et l'appui à la mise à la disposition des éleveurs d'aliments du bétail. Ce montant se décompose comme suit :

o 10 milliards pour la Commission de l'UEMOA sous forme d'aide directe aux Etats membres ;

o 12 milliards pour la BOAD sous forme de prêt aux Etats membres aux conditions concessionnelles ;

o 18 milliards par la BOAD sur le marché financier pour des prêts additionnels aux Etats membres de l'UEMOA.

La mise en place d'un dispositif de veille sur l'application effective de la réglementation relative à la libre circulation des produits alimentaires. Ce dispositif doit permettre le transfert, de manière coordonnée, des céréales et autres produits vivriers des pays excédentaires vers les pays déficitaires, afin d'éviter des dysfonctionnements des marchés (hausse subite des prix) ;

4.1.4. Les incitations et les pénalisations du riz importés : les politiques de fixation des prix en tenant compte de la fiscalité en matière d'opération externes et internes

L'analyse des incitations et des pénalisations pour le riz importé commence par l'identification de son prix CAF comme prix étalon. La base de données sur les importations du riz obtenue à partir de l'APEX et de la Direction Générale des Douanes a ainsi permis cette analyse

A) Fixation des prix en tenant compte de la fiscalité interne et externe

1) Le prix CAF

Les prix CAF ont été obtenus sur la base des ratios valeurs/quantités des importations du riz à partir des données de l'APEX.

Le prix CAF est le prix observé au premier poste de douane du Burkina Faso (Dakola, frontière Burkina Faso-Ghana) et intègre déjà les frais au port. Ainsi, dans le calcul des coûts de transports ces frais au port ne sont plus comptabilisés afin d'éviter le double comptage.

Tableau n°8: calcul du prix étalon (prix CAF) du riz importé

| Année | 2 007 | 2 008 | 2 009 | 2 010 |
|---|---------------|----------------|---------------|---------------|
| Valeur en FCFA | 1 249 207 776 | 12 120 646 525 | 6 354 554 392 | 2 811 073 034 |
| Quantité en kg | 10 722 045 | 73 462 819 | 55 804 384 | 20 816 074 |
| Valeur unitaire (en FCFA/tonne) | 116 508 | 164 990 | 113 872 | 135 043 |
| Taux de change | 479 | 448 | 485 | 495 |
| Valeur unitaire de référence (en USD/tonne) | 243 | 368 | 235 | 273 |

Source: calculer à partir des données de l'ONAC (importations de riz en provenance de la Thaïlande) 2005-2010

2) Le prix domestique

Le Burkina Faso applique la structure du Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA adoptée en 2000. Ce tarif ne s'applique pas aux importations en provenance des pays de l'UEMOA. Pour les importations de riz, ce tarif est de *13,5 pour cent ad valorem* et contient cinq composantes:

- le tarif en lui-même (10 pour cent du prix CIF);
- la redevance statistique, une composante pour couvrir les coûts de collecte des données statistiques (1 pour cent du prix CIF);
- le prélèvement communautaire de solidarité (1 pour cent du prix CAF);
- le prélèvement communautaire pour le compte de la CEDEAO (0.5 pour cent du prix CAF);
- la contribution au programme de vérification des importations (1 pour cent du prix FOB).

Cependant, le Burkina Faso avec la crise alimentaire mondiale, s'efforce de respecter ces conventions diverses, mesures immédiates ou d'urgence ont été prises par les pouvoirs publics entre 2008 et 2011, surtout pour renforcer l'accès aux aliments des consommateurs les plus vulnérables dont le riz. Il s'agit principalement de la suspension des droits de douane à l'importation de ces aliments de consommation courante. Ces mesures concernent entre autres la fixation du prix plancher du riz paddy à 128 FCFA/kg en 2009 pour relever son niveau de production.

Tableau n°9 : coûts d'accès au point de compétition

| Année | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Prix grossiste (FCFA/tonne) (a) | 251 563 | 252 752 | 235 008 | 311 481 | 312 346 | 285 801 |
| Prix CAF (CFA/tonne) (b) | 89 105 | 129 987 | 139 810 | 197 988 | 136 646 | 162 052 |
| Ajustement qualité (c) | 1,03 | 1,03 | 1,03 | 1,03 | 1,03 | 1,03 |
| Taxes douanières (d) | 0,135 | 0,135 | 0,135 | 0,135 | 0,135 | 0,135 |
| Coût d'accès au point de compétition (a/c) - (b * d) | 143 101 | 97 855 | 69 479 | 77 692 | 148 155 | 93 547 |

Source: données obtenues auprès de la DIMA/DGPV, 2012

B) Analyse des effets de la suspension des droits de douane à l'importation du riz

La suspension des droits de douanes est intervenue à la date du trois mars 2008. Venant ainsi en renforcement des mesures déjà prises pour lutter contre la crise alimentaire notamment la vie chère, elle vise pour objectifs l'encouragement de l'importation du riz en vue d'accroître sa disponibilité et la réduction de son prix pour les consommateurs.

Cependant, la mise en place du prix plancher et les mesures d'intensifications de la production par l'accroissements des subventions aux intrants et à l'aménagement des bas-fonds avait pour but de

promouvoir la production nationale, de réduire les importations du riz pour pouvoir économiser en devises.

La suspension des droits de douanes qui intervient après ces différentes premières mesures déjà mises en œuvre par le gouvernement semble limiter leur portée en ce sens que les importations de riz moins chères peuvent décourager la production nationale du riz. L'Etat devrait ainsi veiller à un encadrement.

Tableau n°10 : Les taxes douanières

| Années | Taxes |
|--------|--|
| 1985 | DD (Droits de Douanes) : 6% Péréquation équivalente à 39% prix frontière |
| 1992 | DD : 11% + TCI |
| 1996 | DD : 10 et 12 % Abandon de la TCI |
| 2000 | DD : 7,5% |
| 2007 | DD: 7,5% |
| 2009 | DD: 0% |
| 2011 | DD: 0% |
| 2013 | DD: 0% |

Direction Générale des Douanes du Burkina (2014)

4.1.4 Les différents financements mobilisés au profit de la filière riz et leurs impacts: les résultats des projets et programmes mis en place en matière de politique de subvention

A) Les projets et programmes et leurs investissements et impacts sur la production du riz

Tableau N° 11 : Les projets et programmes et leurs investissements et impacts sur la production du riz

| Libellé Projet | coûts en Millions FCFA | Durée | Démarrage | Couvertu re | Finance ment | Autres Bailleurs | Objectifs visés/activit és | Corrélation avec les axes stratégiques de la SNDR |
|--------------------------|---------------------------------|-------|-----------|-----------------|-----------------|---------------------|----------------------------------|--|
| BM | | | | | | | | |
| Programme National de | 44 000 | 5 ans | janv-07 | Tout le pays | Prêt | FEM, Etat et | Développeme nt des | Accroissement des superficies |

| | | | | | | | | |
|--|--------|--------|---------|----------------------------------|------|----------------------|---|---|
| Gestion des Terroirs (PNGTII) | | | | | | Bénéficiaire | infrastructures, Aménagement, Cadre légal sur le foncier | exploitées Intensification durable de la Production |
| Projet d'Amélioration de la productivité et de la sécurité Alimentaire (PAPSA) | 26 000 | 5ans | janv-09 | Tout le pays | Prêt | Etat et Bénéficiaire | Production, accès au marché et renforcement de capacités | Accroissement des superficies Valorisation de la Production Intensification durable de la Production |
| Projet de Diversification Agricole et de Développement de Commerce (PDADC) | 33 000 | 5ans | janv-08 | Tout le pays | Prêt | Etat | Appui à la diversification Agricole, accès au marché | Valorisation de la Production Intensification durable de la Production |
| Maîtrise d'ouvrage de Bagré (MOB) | 71 870 | 10 ans | janv-10 | Région Centre, Centre sud et Est | Prêt | Syngenta et Etat | Cadre légal et réglementaire, aménagement, Mécanisation, Transformation et Commercialisation et Infrastructure, renforcement de capacités | Accroissement des superficies exploitées Valorisation de la Production Intensification durable de la Production |

| | | | | | | | | |
|---|-------|-------|-----------|--|----------|------|--|---|
| KFW | | | | | | | | |
| Projet d'Aménagement des Bas-fonds du Sud-Ouest | 3 900 | 4 ans | Jan. 2009 | Région Sud-Ouest et province de la Sissili | Prêt; BN | Etat | Aménagement des bas-fonds renforcement des capacités; Construction des infrastructures de stockage; désenclavement | Accroissement des superficies exploitées Valorisation des productions Intensification durable de la |

| | | | | | | | | |
|--|--------|--------|-----------|--------------------------|---------------|-----------------------|--|--|
| MCA-PDA | | | | | | | | |
| Autorité de Mise en Valeurs de la vallée du Sourou | 42 900 | 10 ans | Jan. 2008 | Région Boucle du Mouhoun | Don+ prêt+ BN | FAO; JICA; Etat; PAHD | Cadre légal et réglementaire Aménagement Mécanisation transformation et commercialisation Infrastructure | Accroissement des superficies exploitées Valorisation des productions Intensification durable de la Production |

| Espagne | | | | | | | | |
|--|-------|-------|-----------|------------------------------------|-----------------------------|------|---|--|
| Projet d'Intensification Agricole par la Maitrise de l'Eau | 1 411 | 4 ans | Jan. 2007 | Régions Centre Sud et Centre Ouest | Don et Assistance technique | Etat | Aménagement des bas-fonds renforcement des capacités; Construction des infrastructures d'irrigation | Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la |

| Japon | | | | | | | | |
|---|------|-------|--------------|---|-----------|------|---|--|
| Projet Développement des Semences Améliorée au Burkina (PDSA) | 1300 | 9 ans | janv-03 | Régions Plateau Central, Hauts Bassins, Sahel, Centre Est, Cascades, Est et le Nord | Don et BN | Etat | appui technique pour la production de semences, organisation des Producteurs et renforcement des capacités | Intensification durable de la Production |
| Projet de renforcement des capacités de développement des régions polarisant les bas-fonds et ou les espaces irrigables | 1606 | 6 ans | Janvier 2006 | Régions du Centre Ouest, Est, Centre sud | Don et BN | Etat | Intensification et diversification de la production, organisation des Producteurs et renforcement des capacités | Accroissement des superficies exploitées Valorisation des productions Intensification durable de la Production |

| BOAD | | | | | | | | |
|--|--------|-------|---------|--------------|------------|-----------------------|--|---|
| Projet de Développement Hydro agricole du Soum Phase 2 (PDH Soum) | 15 860 | 5 ans | janv-09 | tout le pays | Prêt + BN | BID et Etat | Etudes et Infrastructures | Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la Production |
| Projet d'Aménagement hydraulique dans les régions du Liptako Gourma (PAHA/ALG III) | 5 400 | 7 ans | janv-03 | Tout le pays | Prêt et BN | Etat et Bénéficiaires | Maitrise de l'eau, Infrastructures et Renforcement des capacités | Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la Production |

Source : Document de la Stratégie Nationale du Développement du Riz, version 2011

B) Subventions et distribution des intrants aux producteurs : part des semences améliorées et des engrais minéraux dans les dotations globales.

Avec la crise alimentaire intervenue en 2008, l'Etat a pris des mesures structurelles notamment l'appui en semences améliorées, en équipement, en engrais, en encadrement des producteurs) pour soutenir le sous secteur du riz.

Cet appui a porté en deux ans sur 21. 253,5 tonnes d'engrais minéraux (13. 340 tonnes NPK et 7. 913,5 tonnes Urée) par rapport à des besoins estimés à 62475 tonnes (dont 39 975 tonnes de NPK et 22 500 tonnes d'urée) à l'horizon 2018 soit 34%.

L'accroissement de la production du riz visé par la SNDR nécessite d'une part de garantir la production de semence en qualité et en quantité suffisantes et d'autre part de promouvoir son utilisation par l'ensemble des riziculteurs. Les objectifs de superficies inscrits dans la SNDR, imposent la mobilisation de 9750Tonnes de semences certifiées (soit 6700 tonnes pour la période 2008-2015 et 3050 tonnes pour la période 2016-2018) par rapport à un niveau d'octrois actuel de 1950 tonnes soit 20%

On estime à 8,78% le niveau d'utilisation de la semence améliorée par les ménages burkinabés, et à 11, 3% l'ensemble des superficies emblavées en semences améliorées, à 1,3% le niveau des fertilisants chimiques par les riziculteurs contre 37% pour les producteur de maïs

Ces taux de couverture demeurent encore très faibles.

Tableau n°12 : subventions aux intrants pour la production de riz de 2008 à 2010

| Année | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|---------------|--------------|---------------|
| Valeur Semence améliorée des céréales en milliards de FCFA | 3,10 | 3,90 | 3,7 |
| Quantité Semence améliorée de céréales (en tonnes) | 9 244 | 14 166 | 11 601 |
| Quantité Semence améliorée de riz (en tonnes) | 3 500,00 | 3 001,11 | 3 250,56 |
| Part des semences améliorées de riz dans les semences totales de céréales | 38 % | 21 % | 30 % |
| Subventions totales en FCFA des semences améliorées en riz (milliards FCFA) | 1,17 | 0,83 | 1,09 |
| Production de riz en tonnes | 195 102 | 218 804 | 270 658 |
| Subvention en semences de riz par tonne FCFA | 6 015,85 | 3 776,06 | 4 035,93 |
| Valeur des subventions des engrais minéraux en milliards FCFA | 5,3 | 4,0 | 5,9 |
| Quantité totale engrais minéraux en tonne pour les céréales | 7 054 | 7 270 | 9087 |
| Quantité d'engrais destinée au riz en tonne | 2 671 | 1 540 | 2 683 |
| Part des engrais destinés au riz dans le total des engrais pour les céréales | 38 % | 21 % | 30 % |
| Subvention en engrais minéraux par tonne FCFA. | 10 285,16 | 3 872,88 | 6 435,68 |
| Subvention totale riz par tonne | 16 301 | 7 649 | 10 472 |

Source: données obtenues auprès de la DIMA/DGPV, 2012

Le présent tableau indique que la part des semences améliorées de riz dans les semences totales de céréales est en légère baisse entre 2008 (38%) et 2010 (30%). La même tendance se dégage au niveau des

engrais destinés au riz. Cela pourrait s'expliquer par les baisses des subventions accordées à la production du riz qui est passée de 16 301 FCFA pour la tonne de riz en 2008 à 10 472 FCFA pour la tonne en 2010 soit une baisse d'environ 40%.

C) Les aides et les dons des pays étrangers au Burkina

Depuis le début des années 80, le Japon octroie son aide alimentaire connue sous le nom de KR au gouvernement burkinabè.

Pour l'année 2012, le Japon a encore effectué un don d'environ 3 milliards de FCFA qui servira à l'achat de riz dans le cadre du KR 2011. Un riz qui est vendu par la SONAGESS à un prix inférieur à celui du marché, soit distribué aux personnes les plus défavorables ». Ainsi, ce produit monétisé constituera « le fond de contrepartie ». Ce fond permettra au gouvernement burkinabè de réaliser divers projets de développement socio-économique comme « le projet de production de maïs hybride Bondofa de campagne sèche 2011-2012 ».

Le Japon qui octroie régulièrement au gouvernement burkinabé ces aides et des dons permet au Burkina d'assurer la sécurité alimentaire au Burkina Faso et d'économiser des devises.

Selon Vincent Zakané(2012) le Burkina Faso a réalisé en 2010 et grâce à l'aide alimentaire japonaise une économie d'environ deux milliards huit cent huit millions quatre cent mille (2.828.400.000) qui ont servi à financer des projets de développement.

D) Les enseignements de la mise en œuvre du Plan d'Actions à la Filière Riz et du Projet riz pluvial

Pour relancer la production du riz national, le gouvernement a mis en place, un certain nombre de plans, programmes et projets de développement dont les plus importants sont : Le Plan d'actions pour la filière riz (PAFR) et le Projet Riz Pluvial (PRP).

1) Les enseignements de la mise en œuvre du Plan d'Actions à la Filière Riz (PAFR)

Le PAFR a été créé en 1997 et s'intègre dans l'ensemble des douze plans d'actions du Plan Stratégique Opérationnel (PSO). Il est financé par l'Union Européenne (8^{ième} FED) et son exécution confiée à deux bureaux d'études dont un français (SOFRECO) et un burkinabé

(BERD) . La stratégie du PAFR, a été l'augmentation de la production nationale de riz de façon économiquement, socialement et environnementalement durable, pour permettre la réduction des importations de riz et l'augmentation des revenus des producteurs. Le PAFR a contribué à la mise en place d'organes spécifiques, tels que le Comité Interprofessionnel de Riz du Burkina (CIR-B), l'Observatoire national de riz du Burkina et les unions provinciales de producteurs de riz. Il a permis de finaliser l'inventaire de tous les bas-fonds du pays.

Le CIR-B est un cadre de concertation pour l'ensemble des acteurs de la filière riz (producteurs, transformateurs, transporteurs, et commerçants). Il est l'interlocuteur vis-à-vis de l'Etat et des partenaires au développement pour tout ce qui concerne la filière riz.

L'Observatoire national du riz est un centre d'information sur le riz et un outil de renforcement des capacités des acteurs et des intervenants de la filière riz.

Les unions provinciales des producteurs de riz qui ont été créés vont, à leur tour, mettre en place une union nationale des producteurs de riz. Celle-ci est appelée à devenir un instrument de présentation et de défense des intérêts des producteurs.

Une trentaine de réseaux multiplicateurs semenciers a été mis en place à travers le pays. Ces multiplicateurs semenciers sont chargés d'assurer l'approvisionnement des organisations de producteurs de riz en semence de qualité, à partir des semences de base fournies par la recherche. Ils bénéficient de l'appui d'inspecteurs semenciers pour la certification des semences produites.

L'un des objectifs du PAFR a été d'amener les producteurs à vendre du riz au lieu du paddy, toute chose qui contribuera à valoriser la production et de surmonter le problème de commercialisation du paddy.

2) Le Projet Riz Pluvial

Démarré en 2001, ce projet a bénéficié du financement de la République de Chine de Taiwan dans le cadre des engagements nationaux portant sur l'accroissement de la production agro-pastorale.

Il se fixe pour objectifs : l'accroissement durable de la production rizicole par l'augmentation des superficies aménagées de bas fonds (6 000 ha) et l'intensification de la production rizicole. En plus de l'aménagement de bas-fonds, ses domaines d'intervention concernent la fourniture d'intrants (engrais et semences), la formation des producteurs et des agents de vulgarisation, la mise en place de tests démonstratifs sur le riz pluvial ainsi que la diversification des productions.

Le projet riz pluvial financé a terminé sa première phase de 2002 à 2008. Une Seconde phase débutée en janvier 2009 a été bouclée en 2013..

Au cours de la première phase on peut citer au titre des réalisations du PRP : (i) L'aménagement de 7 911 ha de bas fonds (ii) la construction de 247 puits maraîchers sur les sites de bas-fonds aménagés ;

(iii) la mise à la disposition des producteurs sous forme de fonds de roulement de 90 tonnes de semences améliorées, 270 tonnes de NPK, et 180 tonnes d'urée, en raison de 50kg de semences améliorées, 150 kg de NPK et 100 Kg d'urée par hectare

Au cours de la seconde phase les réalisations suivantes ont été effectuées : superficies aménagées 11 270,38 hectares, semences améliorées distribuées 500 tonnes de semences, et 1500 tonnes d'engrais NPK.

Tableau n°13 : Les réalisations physiques du Projet Riz Pluvial

| | Régions Années | Boucle du Mouhoun | Cascade s | Centr e | Centre -Est | Centre -Nord | Centre -Ouest | Centre -Sud | Est | Hauts- Bassin s | Nord | Plateau Centra l | Sahel | Sud- Ouest | TOTA L |
|--|-------------------|-------------------------|--------------|------------|----------------|-----------------|------------------|----------------|-------|-----------------------|-------|------------------------|-------|---------------|-----------|
| superficies des bas- fonds aménagés | 2001 | - | - | - | - | - | - | - | - | 100,0 | - | - | - | - | 100,0 |
| | 2002 | 120,0 | 161,0 | - | 288,0 | - | 116,0 | 151,0 | - | 340,0 | - | - | - | - | 1 176,0 |
| | 2003 | 195,0 | 120,9 | - | 77,0 | - | 85,0 | 95,0 | 92,0 | 360,0 | 50,0 | - | - | 94,0 | 1 169,0 |
| | 2004 | 170,0 | 100,0 | - | 120,0 | 50,0 | 50,0 | 100,0 | 110,0 | 490,0 | 70,0 | - | - | 100,0 | 1 360,0 |
| | 2005 | 168,0 | 60,0 | 40,0 | 50,0 | 70,0 | 50,0 | 60,0 | 40,0 | 460,0 | 100,0 | - | - | 100,0 | 1 198,0 |
| | 2006 | 160,0 | 70,0 | 60,0 | 107,6 | 100,0 | 51,0 | 99,0 | 100,0 | 140,0 | 140,0 | 60,0 | - | 100,0 | 1 187,6 |
| | 2007 | 170,0 | 30,0 | 50,0 | 85,0 | 40,0 | 60,0 | 80,0 | 106,0 | 100,0 | 140,0 | 80,0 | 40,0 | 90,0 | 1 071,0 |
| | 2008 | 100,0 | 35,0 | 30,0 | 40,0 | 45,0 | 20,0 | 60,0 | 40,0 | 30,0 | 120,0 | 30,0 | 40,0 | 60,0 | 650,0 |
| | 2009 | 210,0 | 110,0 | 87,0 | 101,0 | 298,5 | 190,0 | 130,9 | 100,0 | 136,0 | 150,0 | 120,0 | 70,0 | 120,0 | 1 836,4 |
| | 2010 | 280,0 | 131,0 | 100,0 | 131,0 | 249,5 | 230,0 | 150,0 | 155,0 | 150,0 | 140,0 | 165,0 | 120,0 | 160,0 | 2 161,5 |
| | 2011 | 220,0 | 132,5 | 160,0 | 60,0 | 250,0 | 240,0 | 280,0 | 180,0 | 220,0 | 200,0 | 190,0 | 130,0 | 130,0 | 2 392,5 |
| | 2012 | 192,0 | 196,0 | 230,0 | 130,0 | 142,0 | 280,0 | 230,0 | 290,0 | 165,0 | 215,0 | 220,0 | 150,0 | 190,0 | 2 630,0 |
| 2013 | 205 | 130 | 270 | 145 | 160 | 320 | 240 | 200 | 100 | 175 | 170 | 100 | 150 | 2365 | |
| Semences (T) | 2007 | 8,5 | 1,5 | 2,5 | 4,3 | 2,0 | 3,0 | 4,0 | 3,8 | 5,0 | 6,0 | 4,0 | 2,0 | 5,5 | 52,0 |
| NPK (T) | 2007 | 25,5 | 4,5 | 7,5 | 12,8 | 6,0 | 9,0 | 12,0 | 11,3 | 15,0 | 18,0 | 12,0 | 6,0 | 16,5 | 156,0 |
| Urée (T) | 2007 | 17,0 | 3,0 | 5,0 | 8,5 | 4,0 | 6,0 | 8,0 | 7,5 | 10,0 | 12,0 | 8,0 | 4,0 | 11,0 | 104,0 |
| Semences (T) | 2008 | 5,0 | 1,8 | 1,5 | 2,0 | 2,3 | 1,0 | 3,0 | 2,0 | 1,5 | 6,0 | 1,5 | 2,0 | 3,0 | 32,5 |
| NPK (T) | 2008 | 15,0 | 5,3 | 4,5 | 6,0 | 6,8 | 3,0 | 9,0 | 6,0 | 4,5 | 18,0 | 4,5 | 6,0 | 9,0 | 97,5 |
| Urée (T) | 2008 | 10,0 | 3,5 | 3,0 | 4,0 | 4,5 | 2,0 | 6,0 | 4,0 | 3,0 | 12,0 | 3,0 | 4,0 | 6,0 | 65,0 |
| Semences (T) | 2009 | 11,0 | 5,5 | 4,7 | 6,0 | 16,0 | 9,5 | 6,5 | 5,0 | 6,8 | 7,5 | 6,0 | 3,5 | 6,0 | 93,9 |
| NPK (T) | 2009 | 33,0 | 16,5 | 14,0 | 18,0 | 48,9 | 28,5 | 19,5 | 15,0 | 18,0 | 22,5 | 18,0 | 10,5 | 18,0 | 280,3 |
| Urée (T) | 2009 | 22,0 | 11,0 | 9,3 | 12,0 | 31,9 | 19,0 | 13,0 | 10,0 | 12,0 | 15,0 | 12,0 | 7,0 | 12,0 | 186,2 |
| Semences (T) | 2010 | 14,0 | 6,6 | 5,0 | 6,6 | 12,5 | 11,5 | 7,5 | 7,8 | 7,5 | 7,0 | 8,3 | 6,0 | 8,0 | 108,1 |
| NPK (T) | 2010 | 42,0 | 19,7 | 15,0 | 19,7 | 37,4 | 34,5 | 22,5 | 23,3 | 22,5 | 21,0 | 24,8 | 18,0 | 24,0 | 324,2 |
| Urée (T) | 2010 | 33,6 | 15,7 | 12,0 | 15,7 | 29,9 | 27,6 | 18,0 | 18,6 | 18,0 | 16,8 | 19,8 | 14,4 | 19,2 | 259,4 |
| Semences | 2011 | 11,0 | 6,6 | 8,0 | 3,0 | 12,5 | 12,0 | 14,0 | 9,0 | 11,0 | 10,0 | 9,5 | 6,5 | 6,5 | 119,6 |

| | Régions Années | Boucle du Mouhoun | Cascades | Centre | Centre -Est | Centre -Nord | Centre -Ouest | Centre -Sud | Est | Hauts- Bassins | Nord | Plateau Central | Sahel | Sud- Ouest | TOTAL |
|---|-------------------|-------------------------|----------|----------|----------------|-----------------|------------------|----------------|--------|-------------------|----------|--------------------|--------|---------------|-----------|
| (T) | | | | | | | | | | | | | | | |
| NPK (T) | 2011 | 33,0 | 19,9 | 24,0 | 9,0 | 37,5 | 36,0 | 42,0 | 27,0 | 33,0 | 30,0 | 28,5 | 19,5 | 19,5 | 358,9 |
| Urée (T) | 2011 | 22,0 | 13,3 | 16,0 | 6,0 | 25,0 | 24,0 | 28,0 | 18,0 | 22,0 | 20,0 | 19,0 | 13,0 | 13,0 | 239,3 |
| Semences (T) | 2012 | 13,0 | 9,0 | 13,5 | 16,0 | 11,0 | 50,0 | 32,5 | 20,4 | 21,5 | 22,9 | 21,2 | 7,5 | 12,5 | 251,1 |
| NPK (T) | 2012 | 21,0 | 27,0 | 34,5 | 19,5 | 24,0 | 42,0 | 37,5 | 42,0 | 28,5 | 30,0 | 33,0 | 22,5 | 28,5 | 390,0 |
| Urée (T) | 2012 | 14,0 | 18,0 | 23,0 | 13,0 | 16,0 | 28,0 | 25,0 | 28,0 | 19,0 | 20,0 | 22,0 | 15,0 | 19,0 | 260,0 |
| | | | | | | | | | | | | | | | |
| Semences (T) | 2013 | 10,25 | 6,50 | 14 | 7,25 | 8 | 16,50 | 12 | 10 | 5 | 8,75 | 8,50 | 4 | 7,50 | 118,3 |
| NPK (T) | 2013 | | | 11 | 21,75 | 18 | 9,5 | 7,5 | 30 | 15 | 19,35 | | 9 | 18 | 159,1 |
| Urée (T) | 2013 | | 5 | 13,5 | 14,5 | | 2 | 5 | 20 | 10 | | | 6 | 12 | 88 |
| superficies aménagées disponibles | 2009 | 1404 | 702 | 267 | 807,07 | 593,5 | 747 | 787,4 | 511,5 | 2133,5 | 775 | 290 | 173 | 642 | 9 833 |
| Superficies exploitées (ha) | 2009 | 2420 | 720 | 255,5 | 765,17 | 459,5 | 742 | 724,9 | 470,25 | 1175,5 | 725 | 230,64 | 168 | 562 | 9 418 |
| Taux (%) | 2009 | 88,5 | 102 | 95,69 | 91,01 | 73,7 | 99,33 | 92 | 83,61 | 55 | 93 | 79,96 | 97 | 89 | 95,77 |
| Rendement (t/ha) | 2009 | 4 | 3,77 | 3,24 | 3,23 | 1,89 | 3 | 4,44 | 3,5 | 2,5 | 3 | 3,29 | 2,45 | 3,64 | 3,38 |
| Productions (T) | 2009 | 9680 | 2626 | 830 | 2479 | 872,9 | 2208 | 3190 | 1646 | 2939 | 2202 | 760,4 | 412,5 | 2050 | 31895,8 |
| superficies aménagées disponibles | 2010 | 1 662 | 833 | 367 | 956 | 843 | 1036 | 947 | 713 | 228 | 915 | 455 | 270 | 806 | 10 486 |
| Superficies exploitées (ha) | 2010 | 3 017 | 843 | 398 | 855 | 657 | 959 | 867 | 656 | 1 431 | 833 | 365 | 286 | 650 | 11 817 |
| Taux (%) | 2010 | 181,52 | 101,2 | 108,4 | 89,4 | 77,9 | 92,6 | 91,6 | 92 | 62,7 | 91 | 80,2 | 105,9 | 80,6 | 96,54 |
| Rendement (t/ha) | 2010 | 3,5 | 3,68 | 4,203 | 3,1 | 3 | 3,5 | 4,55 | 4,6 | 3,5 | 3,29 | 5,54 | 3,5 | 3,08 | 3,76 |
| Productions (T) | 2010 | 10 559,50 | 3 157,50 | 1 583,11 | 2 669,60 | 1 987 | 3 626 | 3 948,56 | 2 639 | 6 465 | 2 743,50 | 1291 | 1001 | 2 184,45 | 43 855,22 |
| superficies aménagées disponibles | 2011 | 1882 | 965,5 | 527 | 1 016 | 1059,96 | 1 064 | 1223,8 | 912,1 | 2496 | 986 | 645 | 400 | 936 | 14 113 |
| Superficies exploitées (ha) | 2011 | 1931 | 987 | 558 | 928 | 811,16 | 2086,06 | 1095,75 | 923,72 | 1 394 | 805,35 | 543,15 | 416 | 861 | 13 340 |
| Taux (%) | 2011 | 102,60 | 102,20 | 105,90 | 91,30 | 76,50 | 196,10 | 89,50 | 101,30 | 55,80 | 81,68 | 84,21 | 104,00 | 92 | 95 |
| Rendement (t/ha) | 2011 | 2,2 | 3,78 | 0,25 | 2,48 | 1,135 | 2,153 | 3,1 | 2,1 | 2,5 | 1,34 | 2,15 | 1,66 | 2,99 | 2,19 |
| Productions (T) | 2011 | 4 427 | 3 819 | 11 57,5 | 2 480 | 926,3 | 2 086,06 | 3 695,40 | 1 789 | 3 272 | 1 079,80 | 1 157,50 | 690,56 | 2 574,39 | 29 155 |
| superficies | 2012 | 2 079 | 1 231,42 | 757 | 1 104 | 1202 | 1 344 | 1 | 1 118 | 2 291 | 1 290 | 865 | 476 | 1 129 | 16 251 |

| | Régions Années | Boucle du Mouhoun | Cascades | Centre | Centre -Est | Centre -Nord | Centre -Ouest | Centre -Sud | Est | Hauts- Bassins | Nord | Plateau Central | Sahel | Sud- Ouest | TOTAL |
|-----------------------------|-------------------|-------------------------|----------|--------|----------------|-----------------|------------------|----------------|----------|-------------------|----------|--------------------|-------|---------------|--------|
| aménagées disponibles | | | | | | | | 364,37 | | | | | | | |
| Superficies exploitées (ha) | 2012 | 1889,3 | 1164,66 | 734 | 1026,5 | 902,16 | 1054,37 | 1320,6 | 1 042 | 1815,5 | 1040,34 | 709,1 | 465 | 962,9 | 14 126 |
| Taux (%) | 2012 | 91 | 95 | 97 | 93 | 75 | 78 | 97 | 93 | 79 | 81 | 82 | 98 | 85 | 87 |
| Rendement (t/ha) | 2012 | 3 966,70 | 3 732,24 | 3 100 | 3 712,12 | 3 051 | 3 328,56 | 3 820 | 3 612,60 | 3 793,95 | 3 416 | 3 509,71 | 3 500 | 3 440 | 3 409 |
| Productions (T) | 2012 | 10 407,20 | 3 731,80 | 2 236 | 3 109,43 | 2 753 | 4 568,44 | 5 057,52 | 4 238,55 | 7 267,31 | 3 553,82 | 2 488,75 | 3 038 | 3 313 | 55 763 |

Source : Projet Riz Pluvial rapport d'activités 2014

D) Analyse des effets/impacts des politiques et mesures gouvernementales sur la production du riz local

L'application de ces politiques et de ces mesures s'est traduite par la mise en œuvre d'activités concrètes sur le terrain telles que l'aménagement de périmètres rizicoles, l'organisation des producteurs, la distribution gratuites de semences améliorées, le développement de la transformation et de la commercialisation, la recherche-développement variétal et diffusion, l'appui-conseil et le renforcement des capacités des acteurs, les ventes aux producteurs à prix fortement subventionnés des tonnes d'engrais NPK, d'urée et de semences améliorées.

Aussi le gouvernement a effectué des versements de revenus supplémentaire notamment la subvention de milliers de commerçants en leur rachetant les écarts entre le prix plafond et les prix réels vendu sur les marchés afin que les niveaux de prix soient stabilisés au niveau des prix plafond, il a renforcé les mesures de contrôle des prix du riz en novembre 2013, par la multiplication des missions de contrôles et la mise en place 140 boutiques témoins.

Les effets attendus de ces différentes politiques et mesures gouvernementales sont l'augmentation quantitative et qualitative de l'offre du riz local, la limitation des importations de riz permettant d'économiser des devises, le relèvement du prix au producteur jugé très bas, l'encouragement de la consommation du riz local, la stabilisation des prix du riz sur les marchés par leur alignement à ceux pratiqués dans les boutiques témoins,

1) Analyse des effets conjoints des subventions et de la suspension des droits de douanes

La politique de subvention du gouvernement à la production et de suspension des droits de douanes a entraîné une augmentation de la production et de l'offre du marché du riz mais moins que proportionnelle que la baisse des prix qu'elle a engendré (cf. Tableau n°13 ci-dessous). En effet, lors de la campagne agricole 2009/2010, le Burkina a réalisé une production record de 223433 tonnes de riz alors que 68 916 tonnes seulement avaient été récoltées lors de la campagne 2007/2008, soit une variation de 242 %. Cela avait nécessité la mobilisation d'environ 90 000 hectares, la distribution de 2 000 tonnes de semences améliorées ainsi que de l'engrais, soit un investissement de 7 milliards de francs CFA

Tableau n°14 : Evolution du niveau de production et des importations en fonction du niveau de variation de prix

| Années | Production (en T) | Importation (en T) | Prix de marché (en FCFA/Kg) |
|-----------|-------------------|--------------------|-----------------------------|
| 2004-2005 | 74500 | 210774 | 247 |
| 2005-2006 | 93516 | 270 050 | 238 |
| 2006-2007 | 113724 | 305 180 | 237 |
| 2007-2008 | 68916 | 272 024 | 321 |
| 2008-2009 | 195102 | 255 347 | 340 |
| 2009-2010 | 223433 | 265 911 | 380 |

Source : DGPSA

2) Analyse des effets conjoints des subventions, de la suspension des droits de douanes et du prix plancher

Le prix d'équilibre du marché avant la décision du gouvernement d'instaurer un prix plancher peut être considéré comme le prix du riz en 2008 à savoir 321 FCFA le kg.

L'instauration de ce prix plancher est intervenue quand les producteurs n'étaient plus satisfaits de ce prix d'équilibre du riz sur le marché (321 FCFA) qu'ils jugent très bas et peu rémunérateur. Le prix plancher est d'un niveau rémunérateur pour les producteurs mais il est contraignant car il ne peut être au dessus du prix d'équilibre .

On constate ainsi qu'entre 2008 et 2010 la politique de la subvention combinée avec celle de la suspension des droits de douanes et celle du prix plancher ont engendré un accroissement de la production de 75 556 tonnes en raison d'une croissance annuelle de 37 788.

Tableau n°15 : Evolution du niveau de production et des importions en fonction du niveau de variation de prix

| Années | Production (en T) | Importation (en T) | Prix de marché (en FCFA/Kg) |
|-----------|-------------------|--------------------|-----------------------------|
| 2008-2009 | 195102 | 255 347 | 340 |
| 2009-2010 | 223433 | 265 911 | 380 |

Source : DGPSA

Le prix plancher du riz local a été fixé à 135 FCFA le kg pour les producteurs. Cependant en fonction en fonction des circuits d’approvisionnement et de distribution du riz aux consommateurs susceptibles d’être longs ou courts, le prix plancher pour le consommateur se situe entre 340 et 380 FCFA le kg, soit en moyenne 360 FCFA représentant un prix de marché de riz compris entre 2009 et 2010. A ce niveau il est ainsi supérieur au prix d’équilibre.

3). Analyse des effets conjoints des subventions, de la suspension des droits de douanes, du prix plancher et du prix plafond

En 2011, c’est suite à un mécontentement populaire engendrant de nombreuses émeutes (étudiants, fonctionnaires, militaires, commerçants etc.) dans le pays, à cause de la vie chère (flambée des prix sur les marchés) que le gouvernement a pris la décision d’arrêter un prix plafond pour les produit de première nécessité dans le pays dont le riz local.

Ainsi pour le riz local le prix plafond a été négocié à 300 FCFA le kg avec les syndicats des consommateurs et des travailleurs.

Le tableau ci-dessous nous confirme effectivement une baisse des prix et des quantités de riz offertes sur le marché suite à la mise en œuvre du prix plafond. Le niveau du prix du riz sur le marché a baissé de 410 à 360 FCFA sur les marchés sans l’aligner pour le moment au niveau souhaité de 300 FCFA par le gouvernement pour résorber les frustrations sociales. Cependant la production locale du riz a baissé de 270658 tonnes en 2011 à 240866 tonnes en 2012 soit une baisse 11%.

Nous pouvons ainsi déduire que la mise en place du prix plafond a été une mesure contre-productive pour la filière riz local.

Suite tableau n°16 : Evolution du niveau de production et des importations en fonction du niveau de variation de prix

| Années | Production (en T) | Importation (en T) | Prix de marché (en FCFA/Kg) |
|-----------|-------------------|--------------------|-----------------------------|
| 2010-2011 | 270658 | 249 544 | 410 |
| 2011-2012 | 240866 | | 360 |

Source : DGPSA

4) Analyse des effets conjoints des subventions, de la suspension des droits de douanes, du prix plancher, du prix plafond et du relèvement des revenus des ménages

En 2013, le gouvernement burkinabé, conscient des crises profondes de la nation, et craignant de nouveaux soulèvements populaires qui risquent de fragiliser davantage le régime en place, a voulu résorber les tentions par un relèvement des revenus des consommateurs et en renforçant les mesures de contrôle de prix pour les stabiliser. Ce relèvement des revenus des consommateurs s'est traduit concrètement par un rabatement des IUTS des travailleurs salariés au niveau du secteur public comme au privé.

L'augmentation du revenu des travailleurs en plus des mesures du prix plafonds, des subventions accordées aux producteurs et aux commerçant, mise en place boutiques témoins pour stabiliser les prix auront pour effet la relance de la production du riz local dans les années futures notamment d'ici deux (2) ou trois (3) ans maximum..

Suite tableau n°17 : Evolution du niveau de production et des importations en fonction du niveau de variation de prix

| Années | Production (en T) | Importation (en T) | Prix de marché (en FCFA/Kg) |
|-----------|-------------------|--------------------|-----------------------------|
| 2010-2011 | 270658 | 249 544 | 410 |
| 2011-2012 | 240866 | | 360 |
| 2012-2013 | 319,389.81 | | 384 |

Source : DGPSA

F) Discussion des résultats obtenus

Le gouvernement burkinabé avec l'appui des partenaires techniques et financiers, des collectivités territoriales et des populations bénéficiaires a mis en place un programme de subventions d'environ 403 milliards de francs CFA en faveur de la filière riz local. La première phase de ce programme va de 2008 à 2013 et la 2^{ème} phase de 2014 à 2018.

A la fin de l'année 2008 la politique de subventions mises en place a permis à elle seule une multiplication du niveau de production par 2,8 soit un accroissement de la production de 126 186 tonnes.

Cependant entre 2008 et 2010 la politique de la subvention combinée avec celle du prix plancher ont engendré un accroissement de la production de 75 556 tonnes en raison d'une croissance annuelle de 37 788.

Si l'on admet que les subventions à elles seules font croître la production 126 186 tonnes l'année, un niveau d'accroissement annuel de la production de 37 788 FCFA engendré par une combinaison des subventions avec le prix plancher, montre que la mise en œuvre du prix plancher en plus des subventions baisse l'accroissement de la production de 88 398 tonnes.

La mise en œuvre conjointe des subventions et du prix plancher, en situation d'informations imparfaites des acteurs et de faible élasticité de l'offre et de la demande, paraît une politique peu efficace pour l'accroissement de la production du riz local au Burkina.

La politique d'une application conjointe de la subvention, du prix plancher et du prix plafonds a entraîné une baisse des niveaux de prix de 367 à 307,5 FCFA le kg pour prix au producteur et de 410 à 360 FCFA le kg pour le prix aux consommateurs. Ce qui a engendré une diminution du niveau de production de 270 658 à 240 866 tonnes entre 2010 et fin 2011 soit une baisse de 29 792 tonnes.

On peut dire que entre 2010 et 2011, la mise en œuvre conjointe des subventions du prix plancher, et du prix plafonds en situation d'informations imparfaites des acteurs et de faible élasticité de l'offre et de la demande, a été une décision contre-productive pour la filière. Cependant entre 2011 et 2012 on constate une remontée du prix au producteur de 307,5 à 336,08 FCFA le kg, du prix du marché de 360 à 384 FCFA. Ce qui a eu comme conséquence la relance de la production qui a augmenté du niveau 240 866 tonnes à 319 390 tonnes. En effet entre 2011 et 2012, le niveau de prix plafonds imposé par le gouvernement paraît ne plus être respecté par les commerçants et les consommateurs sur le terrain. L'augmentation du prix de marché de 360 à 384 FCFA, malgré l'installation des boutiques témoins et les contrôles de prix effectués par les agents de l'Etat en est manifestement la preuve. Cela montre ainsi un revirement des acteurs du marché vers des opérations de commercialisation clandestine et frauduleuse du riz local sur des marchés urbains ou ruraux, considérés comme étant des marchés noirs

4.2. LES RESULTATS DES ENQUETES SUR LE TERRAIN

4.2.1. ANALYSE DU NIVEAU D'ACCOISSEMENT DE LA PRODUCTION, DES PRIX ET DES QUANTITES D'INTRANTS UTILISEES ENTRE 2007 ET 2013

A) Analyse de la situation des producteurs des régions des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun avant et après la crise de 2008

Tableau n°18: Analyse de la situation des producteurs des régions des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun avant et après la crise de 2008

| Nom Prénoms du producteur | Variation production en tonnes 2007-2013 | Variation offre en tonnes 2007-2013 | variation qté engrais kg 2007-2013 | Variation Qté semences en kg 2007 - 2013 | Variation Qté en kg pesticides 2007-2013 | Variation prix engrais en FCF/ kg 2007-2013 | Variation prix semences en FCFA/ kg 2007-2013 | Variation superficies en Ha 2007-2013 |
|---------------------------|--|-------------------------------------|------------------------------------|--|--|---|---|---------------------------------------|
| zangré drissa | 1 | 1 | 0 | 0 | | -50 | -50 | 0 |
| yélé mou Dramane | 1 | 1 | 0 | 0 | | -50 | -50 | 0 |
| drabo zakaria | 0 | 0 | 0 | 0 | 1,5 | -50 | -50 | 0 |
| yadan vien | 0,5 | 0,5 | 0 | 0 | 0 | -70 | -50 | 0 |
| gnessien tankou | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | -90 | -110 | 0 |
| banazaro abdoul | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 40 | -10 | 0 |
| séri lassina | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | -90 | -70 | 0 |
| sidibé abdoul karim | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Mandé Drissa | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,5 | -90 | -50 | 0 |
| gorou christophe | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -90 | -70 | 0 |
| séri clément | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,5 | -30 | -70 | 0 |
| tiam Jean baptiste | 0,5 | 0,5 | 0 | 0 | 0,5 | -90 | -20 | 0 |
| zabré yacinte | 0 | 0 | -100 | 0 | 0 | -70 | -70 | 0 |
| sanfo lancina | 0 | 0 | 0 | 20 | 0 | -90 | -50 | 0 |
| sanou boubacar | 0 | 0 | 100 | -10 | | -50 | -70 | 0 |
| kona seydou | -0,5 | -0,5 | 0 | 0 | 0 | -110 | -70 | 0 |
| boussoum Jean paul | | | | | | | | -0,5 |
| woni moussa | 0 | 0 | 100 | -10 | 0 | -110 | -70 | 0 |
| coulibali isaï | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | -80 | -50 | 0 |
| gnamba abdoulaye | -0,5 | -0,5 | 100 | 0 | 1 | -50 | -70 | 1 |
| séri adama | 0 | 0 | 10 | -10 | 0 | -50 | -50 | 0 |
| drabo baba | 0 | 0 | 0 | 20 | 2 | -110 | -70 | 0 |
| kié nou thomas | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | -50 | -54 | 0 |
| kamaté samou | -0,5 | -0,5 | -100 | -15 | 0 | -90 | -290 | -0,5 |
| yaméogo moussa | -0,5 | -0,2 | 0 | -10 | 0 | -130 | 0 | 0 |
| sanou souleymane | -1 | -1 | 0 | 0 | 0 | -70 | 0 | 0 |
| ki seydou | 0,1 | 0,2 | 0 | 0 | 0 | -90 | -370 | 0 |
| sanou soumana | -1 | -1 | 200 | 0 | 5 | -70 | -50 | 0,5 |
| ouédraogo salifou | -0,3 | 0,4 | 0 | 0 | 0 | -30 | -50 | 0 |

| | | | | | | | | |
|-------------------|-----|-----|-----|----|-----|------|------|-------|
| ouédraogo zakari | | | | | | | | |
| diallo oumar | -2 | 0,5 | 50 | 50 | 50 | 0 | -50 | -0,25 |
| konaté brahima | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | -90 | -50 | 0 |
| sawadogo gabriel | -2 | -2 | 0 | 0 | | -110 | -20 | 0 |
| konaté assékou | 0 | 0 | 0 | 0 | | 140 | 20 | 0 |
| dossama lassina | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,5 | -70 | -70 | 0 |
| soré boureima | 0 | 0 | 50 | 50 | 0 | -90 | -50 | 0,25 |
| ouédraogo mohamed | 1,5 | 1,5 | 100 | 0 | 0 | -130 | -70 | 0 |
| guiti moumouni | 0 | 0 | 200 | 25 | 0 | 90 | -330 | 0 |
| belem boukari | 0,5 | 0,5 | 0 | 0 | 0 | -70 | -50 | 0 |
| djibo ousmane | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -110 | -60 | - |

Source : Etude IABER 2014

Ce tableau indique chez presque tous les producteurs des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun de faible variations ou des variations quasi nulles de la production du riz, des superficies cultivées et des quantités d'intrants utilisées. Ce qui signifie qu'au niveau individuel les politiques et les mesures gouvernementales en faveur de la filière ont été sans effets significatifs sur l'accroissement du niveau de la production, l'accoisement des superficies cultivées, l'accroissement quantités d'intrants utilisées (semences et engrais) entre 2007 et 2014. Cependant elles ont permis de réduire les prix de ces semences et de ces engrais achetés. Ce qui explique le fait de la variation négative des prix de ces intrants entre 2007 et 2008

B) Analyse de la situation des producteurs des régions du Centre, du Plateau-central et du Centre-Est avant et après la crise de 2008

Tableau n°19: Analyse de la situation des producteurs des régions du Centre, du Plateau-central et du Centre-Est avant et après la crise de 2008

| Nom Prénoms | Variation production en tonnes | Variation offre en tonnes | variation qté engrais en kg | Variation Qté semences en kg | Variation Qté pesticides en kg | Variation prix engrais en FCA/kg | Variation prix semences en FCFA/kg |
|----------------------|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| KABORE Issa | 1,6 | 1 | 0 | 20 | | 170 | |
| KABORE Amado | | | | | | | |
| SAWADOGO Lassané | 2 | 2 | 0 | 100 | | 160 | |
| SOULGANE Salif | 3 | 2 | 200 | 20 | | 150 | 2 |
| SOUDRE K. SAÏDOU | 2 | 2 | 100 | 0 | | 120 | |
| KERE Bourri | 0 | 0 | 100 | 0 | | 10 | |
| OUEDRAOGO Issa | 0 | -2 | 100 | 0 | | 40 | -50 |
| BIKIENGA Salif | 2 | 1,5 | 0 | 0 | | 150 | |
| SORGHO Nabyouré | 6 | 6 | 0 | 0 | | 150 | |
| DABRE Soumaïla | | | | | | | |
| TARPOGA Issaka | 2 | -2 | 0 | 0 | | 163 | 31 |
| OUEDRAOGO Youssouf | | | | | | | |
| WINIGA Issaka | -1 | -0,6 | 0 | 0 | | 170 | 15 |
| BIKIENGA Lassane | 2 | 1,4 | 0 | -20 | | 170 | 30 |
| SANA Issa | | | | | | | |
| SAWADOGO Madi | 1,5 | 1,6 | 0 | 0 | | 50 | |
| POUYA Karim (Kibsa) | | | | | | | |
| NOMBRE MOUSSA | | | | | | | |
| KABORE Moussa | 0 | 0 | -100 | 0 | | 50 | |
| OUEDRAOGO Souleymane | | | | | | | |
| BAGUIAN Issaka | 1 | 1 | 100 | -20 | | 160 | |
| BADI Salam | -0,8 | 0,8 | 200 | -10 | | 140 | |
| WANDAOGO Rasmané | 3 | 3 | 0 | 0 | | 130 | |
| SORGHO Salif | 2 | 2 | 0 | 0 | | 70 | |
| NOMBRE Salif | 2 | -1,2 | 0 | 0 | | 70 | |
| KABORE Salif | -3 | -2 | 300 | 0 | | 120 | |
| DABONE Kirgawon | 0 | 0 | 0 | 0 | | 150 | |
| ZEBA Sibiri | 0 | 1 | 200 | 0 | | 140 | -13 |
| SOLGANE Sibiri | 0 | 0 | 0 | 0 | | 50 | 2 |
| LINGANI Kouwendé A. | 0 | 0 | 0 | 0 | | 50 | 18 |
| ZARE Amado | | | | | | | |
| BONDAONE Sako | -2 | -2 | 0 | 0 | | 70 | |
| LINGAME Abdoul Rahim | -4 | -4 | 200 | 0 | | 80 | |
| KABORE Issa | 0 | 0 | 0 | 0 | | 50 | |
| OUEDRAOGO Issaka | -2 | -2 | 100 | 0 | | 65 | |
| SAWADOGO Gnande | -1 | 1 | 300 | 0 | | 125 | 23 |
| BAGUIAN Adoulaye | -4 | -1 | 200 | 60 | | 120 | 2 |

Egalement, ce tableau indique chez presque tous les producteurs des Centre-Est, du Centre et du Plateau central de faibles variations ou des variations quasi nulles de la production du riz, des superficies cultivées et des quantités d'intrants utilisés. Ce qui signifie qu'au niveau individuel les politiques et les mesures gouvernementales en faveur de la filière ont été sans effets significatifs sur l'accroissement du niveau de la production, l'accroissement des superficies cultivées, l'accroissement des quantités d'intrants utilisés (semences et engrais) entre 2007 et 2014.

L'utilisation des semences améliorées et des intrants chimiques et organiques restent très faibles pour avoir un effet significatif sur l'accroissement global de la production du riz. En effet une enquête conjointe de ACFRM, DGPER, INERA et Afrca rice en 2011 a montré que les semences améliorées sont utilisées par 8,78% des ménages au Burkina et que seulement 11,3% des superficies de riz sont emblavées en semences améliorées. Pour ce qui concerne l'utilisation des fertilisants chimiques (engrais) l'enquête a noté 1,2% des superficies emblavées en riz pour les fertilisants chimiques et 24% pour les fertilisants organiques.

Au niveau individuel les superficies emblavées, les quantités d'engrais et de semences améliorées utilisées pour le riz ont faiblement varié ou ont enregistré une variation quasi nulle entre 2007 et 2013.

Ce qui veut dire que l'accroissement de la production du riz de 68 916 tonnes à la campagne 2007/2008 à 319 390 tonnes à la campagne 2012/2013 pourrait s'expliquer en grande partie par des aménagements supplémentaires de bas-fonds, l'accroissement du nombre de producteurs (plus 5200 nouveaux producteurs entrants) et par l'accroissement des rendements à l'hectare du fait de l'accroissement des subventions de l'Etat pour des nouveaux aménagements et la recherche-développement variétal (mise au point de nouvelles variétés de riz à hauts rendements).

En effet selon Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH, EPA.2008 à 2013 les superficies globales emblavées sont passées 79 112 ha pour la campagne 2008/2009 à 136 865 ha pour la campagne 2012/2013.

L'arbre ne doit cependant pas cacher la forêt. Les enquêtes ont montré que mêmes 30 à 40 % des superficies aménagées demeurent encore sous exploitées. Les raisons avancées de la sous exploitation de ces superficies sont : l'insuffisance de la sécurisation foncière, les mécanismes et conditions d'acquisition des moyens de production peu incitatifs, la non maîtrise des marchés ou des débouchés, l'inorganisation des Organisations Paysannes souvent trop endettées, l'insuffisance des services d'appui à la maintenance des ouvrages d'irrigation, la faible rentabilité des cultures, l'étroitesse des parcelles ne permettant pas de générer des revenus insuffisants pour l'entretien et la rentabilisation des exploitations etc.

4.2.2. LA PERCEPTION DES ACTEURS DIRECTS SUR LA PERTINENCE ET LES EFFETS DES MESURES GOUVERNEMENTALES DEPUIS 2008

A) Analyse globale

1) La perception de l'ensemble des acteurs interrogés sur la pertinence des mesures gouvernementales

Le tableau ci-dessous montre que 85 %, 65%, 63% 56% et 55% de l'ensemble des acteurs directs, respectivement trouvent l'augmentation des subventions de l'Etat, le contrôle des prix, l'installation des boutiques témoins, l'instauration du prix plafonds, et les subventions des commerçants comme étant des mesures pertinentes. Cependant la fixation du prix plancher en 2009 est perçue par l'ensemble des acteurs comme une mesure non pertinente (-citée par 53% d'entre eux)

Tableau n°20: Analyse de la pertinence des mesures gouvernementales par l'ensemble des acteurs

| Mesures gouvernementales | Avis de l'ensemble des acteurs interrogés sur la pertinence des mesures gouvernementales | |
|--|--|---------------|
| | Pertinent | Non pertinent |
| Augmentation des subventions de l'Etat en 2008 | 85% | 15% |
| Fixation du prix plancher en 2009 | 47% | 53% |
| Instauration du prix plafond en 2011 | 56% | 44% |
| Installation des boutiques témoins | 63% | 36% |
| Contrôle des prix | 65% | 35% |
| Subvention des commerçants de riz | 55% | 45% |

Source : Etude IABER 2014

2) La perception de l'ensemble des acteurs interrogés sur les effets des mesures gouvernementales

Le tableau ci-dessous indique que pour la plupart des acteurs qui ont été interrogés les effets des mesures gouvernementales se sont ressentis par une stabilisation ou une légère augmentation de la production du

riz (citées par 74% des acteurs), des ventes ou du chiffre d'affaires (citées par 85% des acteurs), du prix de vente du producteur (citées par 99% des acteurs) et du commerçant citées par 79% des acteurs)

Tableau n°21 : Analyse des effets des mesures gouvernementales appréciés par l'ensemble des acteurs

| Indicateurs économiques | Avis de l'ensemble des acteurs interrogés sur les effets des mesures gouvernementales | | | | |
|-------------------------------------|---|---------------|---------------|---------------------|--------------------|
| | Baisse importante | Baisse légère | Stabilisation | Légère augmentation | Forte augmentation |
| Production annuelle du riz | 2% | 8% | 39% | 35% | 17% |
| Ventes ou chiffre d'affaires annuel | 1% | 6% | 44% | 41% | 8% |
| Prix de vente producteurs | 0% | 1% | 59% | 40% | 0% |
| Prix de vente commerçants | 0 | 19% | 34% | 45% | 2% |

Source : Etude IABER 2014

B) Analyse par maillons de la filière

1) La perception des producteurs sur la pertinence des mesures gouvernementales

Respectivement 90% des producteurs et 61% trouvent l'augmentation des subventions de l'Etat, et l'instauration du prix plafond comme étant des mesures pertinentes. Par contre 66% d'entre eux pensent que la fixation du prix plafond à 128FCFA pour le producteur et à 340 FCFA environ pour les consommateurs est une mesure non pertinente. Cela est d'autant plus justifié par le fait que parmi les producteurs qui ont été interrogés lors des enquêtes 60% disent ne pas être informés de l'existence de ce prix plancher et 70% disent qu'ils n'arrivent pas à respecter ce prix plancher dans cas de leur transaction

Tableau n°22 : Analyse de la pertinence des mesures gouvernementales par les producteurs

| Mesures gouvernementales | Avis des producteurs sur la pertinence des mesures gouvernementales | |
|--|---|---------------|
| | Pertinent | Non pertinent |
| Augmentation des subventions de l'Etat en 2008 | 90% | 10% |
| Fixation du prix plancher en 2009 | 34% | 66% |
| Instauration du prix plafond en 2011 | 61% | 39% |

Source : Etude IABER 2014

2) La perception des producteurs sur les effets des mesures gouvernementales

La majorité des avis se des producteurs dégagent en faveur de la stabilisation ou d'une légère augmentation de la production, des ventes ou chiffre d'affaires, des prix aux producteurs, des quantités de semences et d'engrais utilisés.

Tableau n°23 : Analyse des effets des mesures gouvernementales appréciés par les producteurs

| Indicateurs économiques | Avis des producteurs interrogés sur effets des mesures gouvernementales | | | | |
|-------------------------------------|---|---------------|---------------|---------------------|--------------------|
| | Baisse importante | Baisse légère | Stabilisation | Légère augmentation | Forte augmentation |
| Production annuelle du riz | 1% | 3% | 47% | 34% | 15% |
| Ventes ou chiffre d'affaires annuel | 1% | 2% | 51% | 39% | 7% |
| Prix de vente ou prix au producteur | 0% | 0% | 68% | 31% | 1% |

| | | | | | |
|---------------------------------|----|----|-----|-----|-----|
| Quantités de semences utilisées | 3% | 2% | 73% | 8% | 14% |
| Quantités d'engrais utilisés | 0% | 0% | 71% | 17% | 12% |

Source : Etude IABER 2014

3) La perception des commerçants sur la pertinence des mesures gouvernementales

Les commerçants quant à eux trouvent pertinentes l'augmentation des subventions de l'Etat, la fixation du prix plancher, le contrôle des prix, les subventions des commerçants et l'augmentation des revenus des travailleurs. Par contre ils jugent l'instauration du prix plafond et l'installation des boutiques témoins comme étant des mesures non pertinentes

Tableau n°24 : Analyse de la pertinence des mesures gouvernementales par les commerçants

| Mesures gouvernementales | Avis des commerçants sur la pertinence des mesures gouvernementales | |
|--|---|---------------|
| | Pertinent | Non pertinent |
| Augmentation des subventions de l'Etat en 2008 | 63% | 37% |
| Fixation du prix plancher en 2009 | 67% | 33% |
| Instauration du prix plafond en 2011 | 40% | 60% |
| Installation des boutiques témoins | 40% | 60% |
| Contrôle des prix | 57% | 43% |
| Subvention des commerçants de riz | 62% | 38% |
| Augmentation des revenus des travailleurs | 71% | 29% |

Source : Etude IABER 2014

4) La perception des commerçants sur les effets des mesures gouvernementales

La majeure partie des commerçants pensent que les mesures gouvernementales ont entraîné une légère augmentation de la production du et des ventes cependant selon eux les prix de ventes du riz ont été stabilisés.

Tableau n°25 : Analyse des effets des mesures gouvernementales appréciés par les commerçants

| Indicateurs économiques | Avis des commerçants interrogés sur les effets des mesures gouvernementales | | | | |
|-------------------------------------|---|---------------|---------------|---------------------|--------------------|
| | Baisse importante | Baisse légère | Stabilisation | Légère augmentation | Forte augmentation |
| Production annuelle du riz | 5% | 20% | 15% | 35% | 25% |
| Ventes ou chiffre d'affaires annuel | 6% | 22% | 22% | 39% | 11%% |
| Prix de vente du commerçant | 0% | 30% | 45% | 25% | 0% |

Source : Etude IABER 2014

5) La perception des étuveuses sur la pertinence des mesures gouvernementales

En majorité, les étuveuses qui sont des femmes transformatrices de riz local, trouvent pertinentes l'augmentation des subventions de l'Etat, la fixation du prix plancher, l'instauration du prix plafond l'installation des boutiques témoins, le contrôle des prix et les subventions des commerçants

Tableau n°26 : Analyse de la pertinence des mesures gouvernementales par les étuveuses

| Mesures gouvernementales | Avis des étuveuses sur la pertinence des mesures gouvernementales | |
|--|---|---------------|
| | Pertinent | Non pertinent |
| Augmentation des subventions de l'Etat en 2008 | 77% | 23% |
| Fixation du prix plancher en 2009 | 67% | 33% |
| Instauration du prix plafond en 2011 | 58% | 42% |
| Installation des boutiques témoins | 77% | 23% |
| Contrôle des prix | 78% | 22% |
| Subvention des commerçants de riz | 67% | 33% |

Source : Etude IABER 2014

6) La perception des étuveuses sur les effets des mesures gouvernementales

La majorité des étuveuses qui ont été interrogées trouvent que les politiques et les mesures gouvernementales ont eu comme effet une légère augmentation de la production, des ventes ou du chiffre d'affaires, des prix de ventes des étuveuses et des prix au producteurs

Tableau n°27: Analyse des effets des mesures gouvernementales appréciés par les étuveuses

| Indicateurs économiques | Avis des étuveuses interrogées sur effets des mesures gouvernementales | | | | |
|-------------------------------------|--|---------------|---------------|---------------------|--------------------|
| | Baisse importante | Baisse légère | Stabilisation | Légère augmentation | Forte augmentation |
| Production annuelle du riz | 0% | 33% | 1% | 42% | 2% |
| Ventes ou chiffre d'affaires annuel | 0% | 17% | 17% | 58% | 8% |

| | | | | | |
|-------------------------------------|----|----|-----|-----|----|
| Prix de vente ou prix au producteur | 0% | 0% | 25% | 75% | 0% |
| Prix de vente de l'étuveuse de riz | 0% | 8% | 17% | 75% | 0% |

Source : Etude IABER 2014

7) La perception des responsables d'unités de décortilage sur la pertinence des mesures gouvernementales

Dans leur majorité, les responsables d'unités de décortilage trouvent pertinent l'augmentation des subventions accordées par l'Etat, la fixation du prix plancher, l'installation des boutiques témoins et le contrôle des prix. Cependant leurs avis sont partagés quant à la pertinence des subventions accordées aux commerçants. Ils jugent en outre l'instauration du prix plafond comme étant une mesure non pertinente

Tableau n°28: Analyse de la pertinence des mesures gouvernementales par les responsables d'unités de décortilage

| Mesures gouvernementales | Avis des responsables d'unités de décortilage sur la pertinence des mesures gouvernementales | |
|--|--|---------------|
| | Pertinent | Non pertinent |
| Augmentation des subventions de l'Etat en 2008 | 100% | 0% |
| Fixation du prix plancher en 2009 | 100% | 0% |
| Instauration du prix plafond en 2011 | 38% | 62% |
| Installation des boutiques témoins | 88% | 12% |
| Contrôle des prix | 62% | 38% |
| Subvention des commerçants de riz | 50% | 50% |

Source : Etude IABER 2014

8) La perception des responsables d'unités de décortilage sur les effets des mesures gouvernementales

Pour les responsables d'unités de décortilage la production du riz, les ventes et les prix ont été stabilisées. Cependant les prix de vente au producteur ont connu une légère augmentation.

Tableau n°29: Analyse des effets des mesures gouvernementales appréciés par les responsables d'unités de décortilage

| Indicateurs économiques | Avis des responsables d'unités interrogés sur les effets des mesures gouvernementales | | | | |
|-------------------------------------|---|---------------|---------------|---------------------|--------------------|
| | Baisse importante | Baisse légère | Stabilisation | Légère augmentation | Forte augmentation |
| Production annuelle du riz | 14% | 0% | 44% | 14% | 28% |
| Ventes ou chiffre d'affaires annuel | 0% | 0% | 43% | 43% | 14% |
| Prix de vente du producteur | 0% | 14% | 0% | 86% | 0% |
| Prix de vente du commerçant | 0% | 14% | 43% | 43% | 0% |

Source : Etude IABER 2014

9) La perception des consommateurs sur la pertinence des mesures gouvernementales

Les consommateurs dans leur majorité trouvent comme mesures pertinentes l'augmentation des subventions accordées par l'Etat, la fixation du prix plancher, l'instauration du prix plafond, l'installation des boutiques témoins, et le contrôle des prix. Par contre, les subventions accordées aux commerçants sont selon eux des mesures non pertinentes.

Tableau n°30 : Analyse de pertinence des mesures gouvernementales par les consommateurs

| Mesures gouvernementales | Avis des consommateurs sur la pertinence des mesures gouvernementales | |
|--|---|---------------|
| | Pertinent | Non pertinent |
| Augmentation des subventions de l'Etat en 2008 | 75% | 25% |
| Fixation du prix plancher en 2009 | 75% | 25% |
| Instauration du prix plafond en 2011 | 62% | 38% |
| Installation des boutiques témoins | 75% | 25% |
| Contrôle des prix | 75% | 25% |
| Subvention des commerçants de riz | 25% | 75% |

Source : Etude IABER 2014

10) La perception des consommateurs sur les effets des mesures gouvernementales

Les consommateurs s'accordent dans leur majorité pour une légère augmentation des prix aux producteurs et des prix de ventes des commerçants et des transformateurs comme effets des mesures gouvernementales qui ont été prises.

Tableau n°31 : Analyse des effets des mesures gouvernementales appréciés par les consommateurs

| Indicateurs économiques | Avis des consommateurs interrogés sur les effets des mesures gouvernementales | | | | |
|--|---|---------------|---------------|---------------------|--------------------|
| | Baisse importante | Baisse légère | Stabilisation | Légère augmentation | Forte augmentation |
| Prix de vente du producteur | 0% | 0% | 43% | 57% | 0% |
| Prix de vente du commerçant ou du transformateur | 0% | 12,5% | 25% | 50% | 12,5% |

Source : Etude IABER 2014

Comme enseignements qu'on pourrait retenir de la perception des acteurs sur la pertinence et les effets ou impacts des mesures gouvernementales il faudrait noter que la considération par un acteur de la pertinence ou non de chaque politique ou mesure, est fonction des intérêts de cet acteur et donc peut varier d'un type

d'acteur à un autre. En effet les producteurs ne sont pas suffisamment sensibilisés sur les avantages et les fondements de la fixation du prix plancher. Et beaucoup d'entre eux le confondent à un prix plafonds instauré par le gouvernement. Ce qui est de bonne guerre pour les commerçants qui refusent d'acheter le riz au dessus de ce prix qu'ils considèrent comme celui de l'Etat. Les producteurs le considèrent donc comme une mesure gouvernementale non pertinente et beaucoup ne le respectent pas dans leurs transactions. Ce qui parait le contraire chez les commerçants qui trouvent leur compte dans cette confusion du producteur. En effet les producteurs estiment que « fixer le prix du riz n'est pas un travail du gouvernement ». Ils souhaitent plutôt que l'Etat soutienne la production en subventionnant les intrants sur deux voire cinq ans.

Cependant la politique d'accroissement des subventions de l'Etat en faveur de la filière riz est accueillie par l'ensemble des acteurs comme une politique pertinente.

A propos des effets ou impacts de ces mesures gouvernementales, l'ensemble des acteurs s'accordent pour une stabilisation de la production, des ventes (chiffre d'affaires) et des prix aux producteurs voire même une légère augmentation, ce qui a été confirmé par les tendances moyennes au niveau individuel

F) Synthèse des points forts et des points de ces mesures et politiques gouvernementales

Tableau n°32 : Points forts et points faibles des politiques économiques par le gouvernement

| N° d'ordre | Les politiques économiques mises en œuvre | Points forts | Points faibles |
|------------|--|---|---|
| 1 | Elaboration et mise en œuvre d'un Plan d'Actions pour la Filière Riz | Aménagement de 60 000 ha supplémentaires de périmètres de riz entre 2008 et 2013 , | Sous exploitation et/ou non exploitation des bas-fonds aménagés à des coûts de millions de FCFA |
| 2 | La mise en œuvre du Projet Riz Pluvial (PRP) et du Projet d'Aménagement de bas-fonds au Sud-Ouest (PABSO) en | Distribution des semences Organisation des producteurs Meilleure organisation des acteurs : augmentation des groupements de production de riz. On dénombre 415 organisations paysannes, mise en place de l'Union Nationale des Groupements de production de riz, dynamisation de l'interprofession (CIRB) la | Difficultés de mobiliser les ressources pour boucler le financement de la SNDR estimé à plus de 400 milliards de FCFA |
| 3 | L'adoption en 2004 du Document de Stratégie de Développement Rural avec la mise en place de l'Interprofession de la filière riz. | | |

| | | | |
|---|---|--|---|
| 4 | L'élaboration et la mise en œuvre depuis 2008 de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) | <p>création de l'Union Nationale des Etuveuses du Riz (1)</p> <p>Distributions d'engrais;; Développement de la transformation et de la commercialisation Recherche-développement variétal et diffusion, Appui-conseil, renforcement des capacités des acteurs</p> <p>Augmentation quantitative et qualitative de l'offre du riz local de.... tonnes à tonnes....</p> <p>L'extension des terres rizicoles a crée 14675 nouveaux emplois dont 1045 au niveau de la production dans les bas-fonds aménagés, 3376 emplois au niveau de la transformation et 849 dans le maillon de la commercialisation.</p> <p>Fourniture de fonds de roulement par le Projet Riz Pluvial (PRP) aux producteurs</p> | |
| 5 | La décision du gouvernement en 2008 de subventionner la production du riz | Ventes aux producteurs à prix fortement subventionnés de près de 13 340 tonnes d'engrais NPK, de 7 913 tonnes d'urée et 6 501 tonnes de semences améliorées. permettant d'accroître la production du riz | <p>Les semence améliorée sont utilisées par 8,78% des ménages au Burkina et que seulement 11,3% des superficies de riz sont emblavées en semences améliorées.</p> <p>Menaces des intérêts des fournisseurs d'intrants (engrais) et incitations à des détournements et à des réexportations de ces engrais vers les pays</p> |

| | | | |
|---|--|--|--|
| | | | voisins. |
| 6 | Le relèvement en novembre 2013 du niveau de revenus des travailleurs par l'augmentation des indemnités de logements, et de suggestion, et l'abaissement des IUT dans les salaires. | Augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs | Inflation sur le marché proportionnellement à l'augmentation des revenus du fait du système de contrôle de prix peu efficace Hausse exagérée des prix des autres denrées alimentaires |
| 7 | La promotion des pôles de croissance | Structuration de l'appareil de production, accroissement de l'offre, sécurisation de la consommation, et des recettes d'exportation. La création d'emplois | Accaparement des terres agricoles par les agrobusinessmen au détriments des petits producteurs Perte de leadership et de pouvoir de marché au niveau des petits producteurs |

(1) La SNV intervenant dans le domaine de l'appui organisationnelle et institutionnelle. Elle a réalisé un diagnostic des plaines de Bama et Banzon, suivi d'un plan d'action pour les coopératives des deux plaines. Avec d'autres structures et institutions, la SNV a accompagné également la création de l'Union des étuveuses de Bama et Banzon.

✓ **Points forts et points faibles des mesures réglementaires mises en œuvre par le gouvernement**

Tableau 33 : Points forts et points faibles des mesures réglementaires mises en œuvre par le gouvernement

| N° d'ordre | Les mesures réglementaires | Points forts | Points faibles |
|------------|---|---|--|
| 2 | L'instauration en 2009 d'un prix plancher de 128 FCFA le kg de riz pour les producteurs | Relèvement du niveau du niveau de production du riz local et donc du niveau d'offre | Le prix plancher a été fixé en dessous du prix du marché réel pour les transactions de |

| | | | |
|---|--|---|--|
| | | sur le marché | la plupart des paysans donc peu efficace |
| 3 | L'instauration en 2011 d'un prix plafond de 340 FCFA le kg pour les consommateurs du riz importé et de 300 FCFA le kg pour les consommateurs du riz local | Relèvement du niveau de la consommation du riz et donc du niveau de la demande sur le marché., encouragement de la consommation ou de la demande du riz local par son prix légèrement inférieur à celui du riz importé | Prix non respecté par la plupart des commerçants. Prix ayant contribué à la réduction du niveau d'accroissement des quantités produites et au rationnement de l'offre de riz sur les marchés |
| | Le relèvement du niveau du prix plancher à 140 FCFA le Kg en 2012 | Relèvement du niveau de production du riz local et donc du niveau d'offre sur le marché | Prix plancher fixé toujours en dessous du prix du marché réel pour les transactions de la plupart des paysans |
| 4 | Le renforcement des mesures en 2013 et 2014, par la multiplication des missions de contrôles et la mise en place 140 boutiques témoins, et le relèvement du prix plancher à 150 FCFA | Stabilisation des prix du riz sur les marchés par leur alignement à ceux pratiqués dans les boutiques témoins, Pour le riz local, l'Etat à travers la SONAGESS a mis en place des boutiques témoins dans 30 provinces et dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Renégociation et relèvement du prix plancher à 150 FCFA en 2014 | L'installation des boutiques témoins ne fait pas l'unanimité des acteurs. Ces mesures freinent la mise en place de l'offre de riz sur les marchés et jouent Elles sont méconnus et démesurent inaccessibles et peu fiable (qualité de riz vendu douteuse) aux consommateurs. |

En effet selon Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH, EPA.2008 à 2013 les superficies globales emblavées sont passées 79 112 ha pour la campagne 2008/2009 à 136 865 ha pour la campagne 2012/2013

Cela avait nécessité la mobilisation d'environ 90 000 hectares, la distribution de 2 000 tonnes de semences améliorées ainsi que de l'engrais, soit un investissement de 7 milliards de francs CFA

Tableau 34 : Impact des mesures sur les prix du riz national et importé

| Produits | Prix avant les mesures | Prix après les mesures |
|-------------------------|---------------------------------------|--|
| Riz importé 25% brisure | Entre 20 000 et 21 000 FCFA les 50 kg | 16 000 FCFA le sac de 50 kg & 320 FCFA le KG |
| Riz local | 19 000 FCFA le sac de 50 kg | 15 000 FCFA le sac de 50 kg & 300 FCFA le KG |

Source : LCB : 2011 Mécanisme de suivi des prix des produits de grande consommation, Rapport d'études 2011, Ligue des Consommateurs du Burkina

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'accroissement des subventions accordées par l'Etat en faveur de la filière est accueilli comme une mesure pertinente aux yeux de tous les acteurs *cependant*, les subventions accordées atteignent faiblement les producteurs au vu de leur nombre très élevé.

En effet l'étude a montré qu'après la crise alimentaire de 2008, la politique de subventions mise en place a permis à elle seule une multiplication du niveau de production par 3. Cette politique dans ce sens représente un excellent instrument de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté au Burkina Les difficultés dans sa mise en œuvre est que l'Etat manque de ressources financières et doit faire constamment recours à des bailleurs de fonds étrangers comme la coopération *taiwanaise*, l'Union Européenne, et la banque mondiale pour financer les projets dans ce secteur d'activité. La suspension des droits de douanes est mesure contre-productive en ce sens qu'elle encourage les importations au détriment de la production nationale du riz

La fixation du prix plancher est une mesure gouvernementale qui ne fait pas l'unanimité des acteurs surtout pour les producteurs auxquels il est préalablement destiné. Le prix plancher a été fixé en dessous du prix du marché réel pour les transactions de la plupart des paysans qui cherchent à trouver toujours des astuces pour le contourner.

La mise en œuvre du prix plancher a eu comme conséquence un freinage de l'accroissement des quantités de riz produites.

L'instauration du prix plafond a contribué également à la réduction du niveau d'accroissement des quantités produites et au rationnement de l'offre de riz sur les marchés ce qui a impacté négativement la sécurité alimentaire. Ce prix plafonds n'était pas respecté par la majorité des commerçants dans leurs transactions qui préfèrent opérer dans des circuits frauduleux mais beaucoup plus avantageux

L'installation des boutiques témoins et le contrôle des prix sont des mesures qui ne font pas aussi l'unanimité des acteurs. Ces mesures freinent la mise en place de l'offre de riz sur les marchés et jouent négativement sur la sécurité alimentaire.

Les boutiques témoins sont méconnus et démesurent inaccessibles aux consommateurs. De plus ces derniers doutent de la qualité du riz vendu dans ces boutiques témoins et les reprochent d'être localisées

pour la plupart dans les zones commerciales et non dans les quartiers périphériques

L'accroissement des subventions de l'Etat en faveur de la filière est une politique à encourager et à Soutenir.

Il faut noter que l'adoption des politiques de subventions, de suspension des droits de douanes, du prix plancher et du prix plafond et leur mise en œuvre conjointes pour promouvoir la filière riz local n'ont fait l'objet d'aucune étude préalable. Ce sont des décisions hâtives ou précipitées qui ont été prises par le gouvernement burkinabé pour un apaisement social à la suite des pressions des populations descendues dans les rues pour revendiquer des conditions de vie meilleures.

Pour le prix plancher, il faudrait réaliser des études très pointues et très consensuelles (avec l'implication de tous les acteurs) pour pouvoir adopter et fixer son niveau optimal..

La suspension des droits de douanes et la politique de contrôle des prix sont des mesures qui doivent être abandonnées ou étudiées davantage car elles semblent peu pertinentes.

Les boutiques témoins peuvent représenter d'excellent cadre pour la promotion du riz local et donc de ce fait représentent une politique à encourager par leur multiplication dans tout le pays.

Les thèmes pouvant faire l'objet de plaidoyer et retenus prioritairement par les participants l'atelier de validation de l'étude sont les suivants:

1) Plus de financement pour la filière riz burkinabé

- Levée systématique de la suspension des droits de douanes (DD) du riz importé et affectation des fonds générés à la mise en place d'un fonds de développement de la filière riz à l'instar du fonds de développement de l'élevage (FODEL) pour la filière bétail-viande.
- Accroissement des subventions de l'Etat : subventions pour l'acquisition des intrants agricoles et subventions pour l'aménagement des bas-fonds rizicoles

2) Implication des acteurs dans la mise en œuvre des politiques

- La suppression du prix plafond
- La suspension de la vente du riz burkinabé dans les boutiques témoins

BIBLIOGRAPHIE

DGPER. 2009. Analyse de la compétitivité de la filière riz local au Burkina Faso.
DGPSA : Statistiques de la production agricole au Burkina de 2004 à 2013
DIMA DGPV: Statistiques agricoles 2012

Galbraith, J. K. (1941) The Selection and Timing of Price Controls, *The Review of Economic Statistics*, 23(2), pp. 82-85.

LCB : 2011 Mécanisme de suivi des prix des produits de grande consommation, Rapport d'études 2011, Ligue des Consommateurs du Burkina

Projet Riz Pluvial: Rapport d'activités 2014

MAHRH, 2004a : Document de stratégie de développement rural à l'horizon 2015, janvier 2004, Ministère de l'Agriculture, Ouagadougou (Burkina Faso)..

Ouedraogo F. (2013) L'efficacité de la filière riz local dans un contexte de réglementation imparfaite, working paper Université de Ouagadougou

Burkina Faso ; 2004, Stratégie de développement rural à l'horizon 2015 ; Ouagadougou, 99p ;

Burkina Faso ; 2011 ; Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), Ouagadougou ; Burkina Faso, Burkina Faso,

NEPAD, CEDEAO, 2010, Pacte pour l'élaboration et de mise en œuvre du Programme national du secteur rural ; Ouagadougou, Burkina Faso, 8p ;

DGPER, 2010, Evolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages au Burkina, Ouagadougou, Burkina Faso, 100p ;

MAH, 2007, Programme d'investissement du secteur de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (PISA), Ouagadougou, Burkina Faso, 60p ;

MAHRH ; 2010 ; Note de cadrage de l'élaboration du Programme national du secteur rural ;

MAHRH ; MECV ; MRA ; 2010 ; Rapport général de la revue de secteur rural, Ouagadougou, Burkina Faso,

MAHRH ; Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN/AEPA) ; Ouagadougou, Burkina Faso ;

MAHRH, 2007, Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural, Ouagadougou, Burkina Faso, 49p ;

MECV, 2007 ; Plan décennal d'action en matière d'environnement et de cadre de vie (PDA/ECV)

Document de base, Ouagadougou, Burkina Faso ; 67p ;

MECV, 2007 ; Plan décennal d'action en matière d'environnement et de cadre de vie (PDA/ECV)

Cadre Opérationnel, Ouagadougou, Burkina Faso ; 67p ;

;

SP/CPSA, 2010 ; Situation de références des performances du secteur rural au Burkina Faso ;
Ouagadougou, Burkina Faso ; 134p ;
UEMOA, 2009

Directive 06/2009/CM/EUMOA portant loi de finances au sein de l'UEMOA ; Dakar, Sénégal ; 30p ;

Ouédraogo M. et Dembélé Y., 2005. Revue de politiques rizicoles au Burkina Faso. Communication à l'atelier sur « les effets des politiques et des arrangements institutionnels sur la compétitivité du secteur rizicole », Centre du riz pour l'Afrique (ADRAO), du 2 au 4 mai 2005, Cotonou (Bénin)

Rockoff, H. (December 1995) *Price and Production Controls in World War II*, Departmental Working Papers 199602 (New Jersey, Rutgers University, Department of Economics).

Rostow, W. W. (1942) Price Control and Rationing: Some aspects of Price Control and Rationing, *The American Economic Review*, 32(3), pp. 486-500.

Rothbard, M. (1995) Price Controls are Back, ch. 34 in: *Making Economic Sense* (Auburn, Alabama, Ludwig von Mises Institute).

Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture version 2011

Samuelson, P. (1956) The Economics of Eisenhower, *The Review of Economics and Statistics*, 38(4), pp. 357-385.

Samuelson, P. (1975) Economic Policy – Where is it Leading?, *Boston University Journal*, 1975(1), pp. 30-36.

ANNEXES:

Tableau n°35 : Situation récapitulative des superficies aménagées par région

| Régions | Superficie aménagée (ha) par année | | | | | TOTAL (ha) |
|--------------|------------------------------------|-----------------|-----------------|--------------|--------------|-----------------|
| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | |
| Boucle du | 220 | 280 | 220 | 192 | 244 | 1 156 |
| Cascades | 116 | 131 | 145 | 196 | 124 | 712 |
| Centre | 87 | 100 | 160 | 230 | 219 | 796 |
| Centre-Est | 89 | 153 | 101,15 | 110 | 149 | 602,15 |
| Centre-Nord | 298,50 | 249,46 | 225,00 | 142 | 120 | 1 034,96 |
| Centre-Ouest | 155 | 210 | 190 | 280 | 420 | 1 255 |
| Centre-Sud | 130 | 150 | 230,27 | 230 | 246 | 986,27 |
| Est | 100 | 152 | 180 | 280 | 240 | 952 |
| Haut-Bassins | 136 | 150 | 235 | 165 | 100 | 786 |
| Nord | 150 | 140 | 160 | 215 | 175 | 840 |
| Plateau- | 120 | 165 | 190 | 220 | 170 | 865 |
| Sahel | 130 | 80 | 130 | 150 | 101 | 591 |
| Sud-Ouest | 94 | 160 | 130 | 190 | 120 | 694 |
| TOTAL | 1 825,50 | 2 120,46 | 2 296,42 | 2 600 | 2 428 | 11 70,38 |

Tableau n°36 : Situation récapitulative des principales réalisations du projet

| REGION | Unit é | Boucle du Mouhoun | Cascades | Centre | Centre-Est | Centre-Nord | Centre-Ouest | Centre-Sud | Est | Haut-Bassins | Nord | Plateau-Central | Sahel | Sud-Ouest | TOTAL |
|---|--------|-------------------|----------|--------|------------|-------------|------------------|------------|-------|--------------|-------|-----------------|-------|-----------|----------------|
| Superficies aménagées | Ha | 156 ¹ | 712 | 796 | 602,15 | 1 034,96 | 255 ¹ | 986,27 | 952 | 786 | 840 | 865 | 591 | 694 | 11270,4 |
| Semence de bas-fonds | T | 57,8 | 35,6 | 41,25 | 30,3 | 65,43 | 68,25 | 51,355 | 45,1 | 39,3 | 47,6 | 33,75 | 28,5 | 36,45 | 581 |
| NPK | T | 173,4 | 106,8 | 112,75 | 90,5 | 173,8 | 204,5 | 146,380 | 135,3 | 117,9 | 133,9 | 129,75 | 85,5 | 106,65 | 1 717 |
| Urée | T | 115,6 | 71,2 | 71,2 | 67,7 | 134,85 | 137 | 101,05 | 90,2 | 78,6 | 79,1 | 64,5 | 47,1 | 71,1 | 1 129 |
| Intrants pour dynamisation des sites | | | | | | | | | | | | | | | |
| Semence | T | 1,95 | - | 1 | - | | | | | | | | | | 2,95 |

| REGION | Unit é | Boucle du Mouhoun | Cascades | Centre | Centre-Est | Centre-Nord | Centre-Ouest | Centre-Sud | Est | Haut-Bassins | Nord | Plateau-Central | Sahel | Sud-Ouest | TOTAL |
|-------------------------------|-----------------|-------------------|----------|--------|------------|------------------|------------------|------------|--------|--------------|-------|-----------------|-------|-----------|---------|
| NPK | T | 5,85 | - | 1,95 | - | | | | | | | | | | 7,8 |
| Urée | T | 3,9 | - | 1,3 | - | | | | | | | | | | 5,2 |
| Semences Rizpluvial strict | T | 26,5 | - | 8,45 | 29,213 | 13,660 | 58,358 | 24,1 | 10,3 | | 1,6 | 30,815 | 1,2 | 8 | 212,2 |
| Magasins | Nombre | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 4 | 3 | 2 | | 2 | - | 1 | 3 | 23 |
| Puits | Nombre | 13 | 6 | 19 | 13 | - | 28 | 9 | 16 | 08 | 4 | 29 | 6 | 6 | 147 |
| Forage solaire | Nombre | 1 | - | 1 | - | - | 1 | - | - | 1 | - | 1 | - | - | 5 |
| Contenaires pour stockage | Nombre | - | - | 2 | - | - | - | - | - | 0 | - | 2 | - | - | 2 |
| Nombre de plants mis en terre | Plants | - | 5 000 | 8 600 | 6 000 | - | 12 150 | 7 500 | 10 000 | 30 000 | 7 500 | 8 400 | 5 000 | 5 000 | 105 150 |
| Longueur de diguette enrochée | mettre linéaire | - | 69 | 275 | 200 | 100 ¹ | 683 ¹ | 429 | 962 | 176 | 674,5 | 819,5 | 750 | 0 | 10 138 |
| Batteuses | Nombre | 5 | 5 | 8 | 4 | 4 | 7 | 4 | 7 | 6 | - | 8 | 5 | 4 | 67 |
| Décortiqueuses | Nombre | 1 | | | 1 | - | | - | - | - | - | - | - | - | 2 |
| Pompe manuelle | Nombre | - | - | - | 45 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 45 |
| Pompe à pédales | Nombre | 6 | | | 35 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 41 |
| Humidificateurs | Nombre | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 3 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | - | 22 |
| Faucilles | Nombre | 160 | 120 | 180 | - | 180 | 200 | 120 | 60 | 60 | 160 | 240 | - | 120 | 1600 |
| Machine à cordeler [1] | Nombre | - | - | 1 | - | - | - | 0 | - | - | - | 1 | - | - | 2 |
| Formation des agents | Nombre | 90 | 97 | 61 | 93 | 143 | 107 | 89 | 78 | 97 | 115 | 100 | 81 | 93 | 1244 |
| Formations de producteurs | Nombre | 154 | 100 | 117 | 100 | 103 | 108 | 121 | 134 | 131 | 75 | 122 | 96 | 100 | 1461 |
| Formation de tractoristes | Nombre | 4 | 6 | 4 | 5 | 3 | 4 | 6 | 5 | 5 | 6 | 3 | 5 | 4 | 60 |
| Visite commentée | Nombre | 4 | 5 | 5 | 4 | 4 | 5 | 5 | 6 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 63 |
| Visite inter bas-fonds | Nombre | - | 2 | 1 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 3 |
| voyage d'étude | Nombre | 0 | 1 | 0 | 2 | - | - | - | 1 | 1 | - | 0 | - | - | 5 |
| Usine de transformation de | Nombre | - | - | - | - | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | 1 |

| REGION | Unit é | Boucle du Mouhoun | Cascades | Centre | Centre-Est | Centre-Nord | Centre-Ouest | Centre-Sud | Est | Haut-Bassins | Nord | Plateau-Central | Sahel | Sud-Ouest | TOTAL |
|--------------------------------------|--------|-------------------|----------|--------|------------|-------------|--------------|------------|-----|--------------|------|-----------------|-------|-----------|----------|
| riz | | | | | | | | | | | | | | | |
| Boulis | | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | <i>1</i> |
| décortiqueuse montée sur un tricycle | | | | | | | | | | | | 1 | | | |
| Semoir | | | | | | | 2 | | | | | 2 | | | |